

# LE RAPPORT ANNUEL DE LA FACE 2014





**LE RAPPORT ANNUEL DE LA FACE**  
**2014**



La FACE est la Fédération européenne des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage.

Etablie en 1977, elle représente les intérêts des 7 millions de chasseurs à travers l'Europe en sa capacité d'organisation non-gouvernementale internationale (ONGI) à but non lucratif.

Cela fait de la FACE la plus grande structure de représentation démocratique des chasseurs dans le monde et même une des plus grandes organisations européennes de la société civile.

La FACE est composée de Membres effectifs représentant les associations nationales de chasseurs de 36 pays européens, dont ceux de l'UE 28, ainsi que de 4 Membres adhérents. Son Secrétariat est établi à Bruxelles.

La FACE défend le principe de l'utilisation durable de la nature. Elle est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 1987 et également membre de Wetlands International depuis peu. La FACE travaille avec ses partenaires sur un éventail de dossiers liés à la chasse – des accords internationaux régissant la conservation de la nature aux mises en œuvre au niveau local – dans le but de maintenir et promouvoir la chasse en Europe.

Ce Rapport annuel couvre la période s'étendant de avril 2013 à mai 2014. Il décrit brièvement le contexte et les activités clés réalisées en relation avec nos principaux thèmes de travail.

# INDEX

PRÉFACE DU PRÉSIDENT	7
LE SECRÉTARIAT DE LA FACE	8
RELIER LES CHASSEURS A TRAVERS L'EUROPE	13
POLITIQUE ET CHASSE	21
LA CONSERVATION DE LA NATURE	26
LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE	38
LES ACCORDS INTERNATIONAUX	52
LES ARMES A FEU & MUNITIONS	58
LE BIEN-ETRE ET LA SANTE DES ANIMAUX	64
LES METHODES & CULTURES DE CHASSE	70
LES FINANCES DE LA FACE	75
NOTES DE FIN	76

## PREFACE DU PRESIDENT

L'année passée a été marquée par de nombreux changements pour la FACE et les chasseurs européens mais également par de nombreux défis et succès. Le changement le plus significatif a sans aucun doute été la transition à la tête de notre fédération. Angus Middleton a quitté la FACE en octobre 2013 pour occuper le poste de Directeur de la Fondation namibienne pour la Nature (Namibia Nature Foundation). Au cours de ces cinq dernières années, Angus s'est investi avec passion et engagement à la FACE. Il a débuté sa carrière à la FACE comme Directeur de la Conservation avant de devenir CEO puis Secrétaire Général. Il quitte une FACE saine et particulièrement motivée, prête à relever les défis qui l'attendent. La nomination d'un nouveau Secrétaire Général s'est révélée ardue, mais en a valu la peine. Filippo Segato a été sélectionné pour occuper le poste de Secrétaire Général et relever le défi de représenter 7 millions de chasseurs européens. Au cours de ses premiers mois, Filippo a déjà abattu un travail impressionnant, particulièrement auprès des institutions européennes.

La FACE peut se targuer de quelques grands succès engrangés au cours de l'année écoulée, notamment la Conférence pour la Biodiversité organisée dans le cadre de l'Assemblée Générale 2013 et lors de laquelle des experts et des représentants d'institutions européennes, d'ONG, d'institutions scientifiques et de nos associations



Membres ont donné des présentations et ont débattu. Concernant l'engagement de la FACE envers la biodiversité, les dossiers du Groupe de travail Manifeste pour la biodiversité ont connu une immense avancée au cours de ces derniers mois. Parmi les autres succès enregistrés, on retiendra l'issue positive du vote au Parlement européen sur la loi européenne en matière de santé animale, le lancement du Groupe de spécialistes sur le prélèvement d'oiseaux d'eau (WHSG) et l'atelier sur le piégeage lors du congrès de l'UIBG en août 2013, sans oublier notre travail sur les actions par espèces de l'AEWA. Vous trouverez de plus amples informations sur ces sujets et les autres travaux de la FACE dans le présent rapport.

Le défi majeur pour la FACE et pour tous les chasseurs européens est, et demeure selon moi, la communication au sujet de la chasse aux non-chasseurs et l'objectif d'accroître la compréhension et l'acceptation de la chasse par l'opinion publique européenne. L'opinion et la perception du public ont une influence directe sur le comportement des décideurs politiques et, par conséquent, sur leur vote lors des décisions relatives à la chasse. Ce n'est donc qu'en gagnant l'assentiment de l'opinion publique que nous pourrions soutenir la chasse telle que nous l'aimons. Nous devons faire connaître la valeur de la chasse: sa valeur pour la conservation de la nature, pour la biodiversité, pour les communautés rurales et pour l'économie, sans oublier son rôle en tant que source de nourriture saine. La FACE a entrepris et a participé à plusieurs initiatives, sessions et débats concernant cette tâche difficile au cours de l'année écoulée et j'espère profondément que vous continuerez à nous soutenir dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'acceptation de la chasse à plus grande échelle.

Nous traversons une époque déterminante pour la chasse et sa perception par l'opinion publique – nous devons demeurer unis face aux défis qui nous attendent pour garantir la pérennité de la chasse durable en Europe!

GILBERT DE TURCKHEIM, *President*

# LE SECRETARIAT DE LA FACE

L'équipe de la FACE fait fonctionner son Secrétariat basé à Bruxelles représentant les intérêts de ses Membres et de 7 millions de chasseurs à travers l'Europe.

L'équipe allie une passion pour la chasse et la nature à une expertise dans toute une série de domaines clés, ce qui lui permet de veiller au mieux à la durabilité et la pérennité de la chasse à travers l'Europe.

# LE SECRETARIAT DE LA FACE



FILIPPO SEGATO, *Secrétaire Général*

Depuis sa création en 1977, la FACE a contribué à enrichir le débat politique européen sur des sujets pertinents pour la communauté cynégétique. Au fil du temps, reflet d'une composition très dynamique et de changements sociétaux, la FACE a évolué en termes de Membres, d'influence et de capacités.

Pendant près de quarante ans, la FACE a été dirigée judicieusement pour devenir une partie prenante faisant autorité pour tous les dossiers relatifs à la chasse, tels que la conservation de la faune sauvage et des habitats, la mise en œuvre des réglementations européennes et la protection des consommateurs. Aujourd'hui, les institutions européennes perçoivent la FACE comme un partenaire fiable faisant valoir le point de vue de sept millions de citoyens européens sur des questions importantes allant de dossiers juridiques tels que la mise en œuvre des Directives Oiseaux et Habitats à des préoccupations

d'ordre plus sociétal telles que la gestion de la faune sauvage, les armes à feu et les intérêts ruraux. Elle a également étendu ses activités scientifiques, en renforçant ses capacités de recherche et en contribuant à des consultations européennes dans de nombreux domaines. Enfin, la FACE a acquis davantage d'expertise en prenant part à des projets de recherche européens et en accédant au statut d'ONG internationale, participant à des conventions internationales pour la protection de la faune sauvage.

La FACE véhicule la vision d'hommes et de femmes préoccupés par la menace que pourrait constituer le processus d'élargissement de l'UE pour les traditions et les pratiques coexistant depuis des siècles avec notre environnement naturel. La diversité de nos écosystèmes se reflète dans la richesse des cultures et des identités européennes et mérite d'être protégée et respectée.

Le rôle d'interface assuré par la FACE entre les partisans de l'utilisation durable des ressources naturelles et les décideurs politiques est d'autant plus essentiel à une époque où la destruction des habitats et la perte de biodiversité semblent imparables. Alors que le processus d'urbanisation creuse un fossé de plus en plus grand entre les citadins et les ruraux, la contribution des chasseurs européens peut être une opportunité pour notre société. La chasse symbolise la relation profonde que nous entretenons avec la nature et le besoin de pratiquer une gestion responsable de ce patrimoine si nous voulons le transmettre aux générations futures.

Cette édition du Rapport annuel de la FACE vise à montrer un aperçu des activités de la FACE au cours de l'année écoulée ainsi qu'une vision des valeurs et positions de la communauté cynégétique sur le plan de l'engagement responsable envers la chasse durable, aujourd'hui et demain.

A handwritten signature in blue ink that reads "Filippo Segato".

# LE SECRETARIAT DE LA FACE

## YVES LECOQCQ

*Senior Policy Advisor*

Yves apporte plus de 30 ans d'expérience à l'équipe de la FACE et une combinaison unique de connaissances institutionnelles de la politique environnementale internationale et d'expertise scientifique et biologique. Son expérience considérable lui permet d'apporter de précieux conseils au reste de l'équipe, mais aussi aux Membres de la FACE, aux décideurs et aux partenaires, au travers de ses fréquentes interventions lors d'événements de haut niveau et de réunions techniques complexes.

Yves a assuré la fonction de Président de l'Union internationale des biologistes du gibier pour la période 2011-2013 et il a présidé leur dernier Congrès à Bruxelles en août 2013

## COMMUNICATIONS

### YASMIN HAMMERSCHMIDT

*Communications Manager*

Yasmin est en charge de la communication à la FACE. Elle coordonne les communications avec les Membres de la FACE, en particulier, mais aussi avec la communauté de chasse et de conservation de la nature au sens large et avec la presse européenne, en apportant son expertise à toute campagne, publication, activité de presse et présence sur les réseaux sociaux. Yasmin s'assure que les Membres de la FACE, les partenaires, les décideurs européens et le reste du monde soient informés des activités de la FACE et des chasseurs européens.

## AFFAIRES PUBLIQUES ET LEGALES

### JOHAN SVALBY

*Director of Legal and Public Affairs*

Depuis avril 2014, Johan assure la gestion des affaires juridiques et publiques de la FACE. Johan allie formation juridique et connaissance pointue en politiques internationale et européenne et leurs rouages. Il assure un suivi juridique essentiel et une guidance précise pour l'interprétation de la législation concernant les chasseurs européens. Il coordonne le Groupe de travail Affaires juridiques de la FACE ainsi que les travaux de la FACE relatifs au bien-être et à la santé des animaux, à la Convention de Berne et à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

## CONSERVATION

### CY GRIFFIN

*Director of Conservation*

Cy est responsable de la politique en matière de faune sauvage et de nature de la FACE. Il apporte une sensibilisation et une compréhension uniques de la biologie des espèces de gibier et de la réglementation européenne y afférente. Il fournit quotidiennement des éclaircissements d'ordre technique et biologique sur divers dossiers, allant des oiseaux migrateurs au piégeage. Depuis novembre 2013, Cy assure la gestion des travaux de conservation de la nature, en plus de conservation de la faune sauvage.

### CHARLOTTE SIMON

*Nature Policy Officer*

Récemment diplômée en Biologie des organismes et écologie à l'Université de Bruxelles, Charlotte occupe le poste de Nature Policy Officer à la FACE. Travaillant avec le Director of Conservation, Charlotte est en charge de plusieurs projets de conservation de la nature ainsi que du Manifeste pour la biodiversité de la FACE. En outre, elle recherche des opportunités de financement pour la FACE et ses Membres.

### DAN BURGAR KUZELICKI

*Wildlife Policy Officer*

Dan est ingénieur forestier, diplômé de la Faculté biotechnique du Département des Ressources renouvelables et des Forêts de l'Université de Ljubljana, en Slovénie. Il a rejoint l'équipe de la FACE après un stage à la Commission européenne. Il est en charge du suivi et de la mise en œuvre de la législation européenne en matière de nature et de biodiversité. Il travaille, en outre, sur des dossiers liés aux espèces et sur d'autres projets de conservation de la faune sauvage.

## ADMINISTRATION

### CHARLOTTE NYFFELS

*Office & Business Manager*

Charlotte gère les opérations du Secrétariat de la FACE, des finances aux ressources humaines, tout en veillant à la coordination des besoins administratifs et logistiques, à la planification des services de traduction à l'attention des Membres de la FACE et à l'organisation des réunions de gouvernance de la FACE.

**CHLOE GERBER**

*Office Assistant*

Au sein de l'unité Office & Business Management, Chloe s'occupe de l'administration générale, des services d'accueil, de la gestion des installations et de l'organisation des réunions. Elle apporte en outre une assistance personnelle au Secrétaire Général.

**NICOLE BERNARD**

*HR & Accounts Assistant (temps partiel)*

Au sein de l'unité Office & Business Management, Nicole s'occupe de la comptabilité et des ressources humaines.

**SABINE BORGERS -GUSE**

*Senior Translator (temps partiel)*

Sabine fournit des traductions allemandes de première qualité.

**NOUVEAU PERSONNEL A LA FACE EN 2014**

**PAUL WUJEK**

*Legal Affairs Officer*

Depuis le 7 juillet 2014

**CECILIA LUETGEBRUNE**

*Public Affairs Officer*

Depuis le 18 août 2014

Paul et Cecilia sont sous la responsabilité du Director of Legal and Public Affairs.

**ANGUS MIDDLETON**

*Secrétaire Général*

2008 - Octobre 2013

**MANUEL ESPARRAGO**

*Head of Political Affairs*

2012 - Mars 2014

**GABOR VON BETHLENFALVY**

*Nature Policy Manager*

2008 - Octobre 2013

**MARILISE SAGHBINI**

*Communications Manager*

2010 - Décembre 2013

**JESSICA INGLESE**

*Translator & Administrative Assistant (temps partiel)*

Juillet 2013 - Juillet 2014



# RELIER LES CHASSEURS A TRAVERS L'EUROPE

La FACE collabore avec ses Membres, ses partenaires et les institutions européennes pour faciliter la compréhension, la prise de mesures et les échanges de vues par le biais de réunions régulières dans les Etats membres, mais également au sein du Parlement européen et de la Commission.

# LES MEMBRES DE LA FACE

La FACE n'est rien sans ses Membres.

Les Membres de la FACE constituent l'expertise, les connaissances, les structures et l'influence de la chasse en Europe.

Les Membres de la FACE sont les associations nationales de chasseurs de 36 pays européens dont l'ensemble des Etats membres de l'UE, ainsi que d'autres pays du Conseil de l'Europe.

# MEMBRES

Federata e Gjuetarëve të Shqipërisë	Latvijas Mednieku Asociācija
Zentralstelle Österreichischer Landesjagdverbände	Lietuvos Medžiotojų ir Žvejų Draugija
Royal Saint Hubert Club de Belgique / Hubertus Vereniging Vlaanderen vzw	Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg asbl
Lovački Savez Hercegovina (LSHB)	Federazzjoni Kaċċaturi Nassaba Konservazzjonisti
Lovački Savez Republike Srpska (LRRS)	Lovački Savez Crne Gore
Savez Lovačkih organizacija BiH (SLOBiH)	Koninklijke Nederlandse Jagers Vereniging
Съюз на ловците и риболовците в България	Norges Jeger- og Fiskerforbund
Hrvatski Lovački Savez	Polski Związek Łowiecki
Κυπριακή Ομοσπονδία Κυνηγίου και Διατήρησης Άγριων Ζώων	Confederação Nacional dos Caçadores Portugueses (CNCP)
Ceskomoravská myslivecká jednota	Federação Portuguesa de Caça (FENCAÇA)
Danmarks Jægerforbund	Asociația Generală a Vanatorilor și Pescarilor Sportivi din România (AGVPS)
Eesti Jahimeeste Selts	Lovački savez Srbije
Suomen Metsästäjäliitto / Finlands Jägarförbund	Slovenská poľovnícka komora
Fédération Nationale des Chasseurs	Slovenský Poľovnícky Zväz
Deutscher Jagdverband e.V.	Lovska zveza Slovenije
Κυνηγική Συνομοσπονδία Ελλάδος	Real Federación Española de Caza (RFEC)
Országos Magyar Vadászkamara	Svenska Jägareförbundet
Országos Magyar Vadászati Védegylet	JagdSchweiz / ChasseSuisse / CacciaSvizzera / CatschaSvizra
Skotveiðifélag Íslands	Türkiye Atıcılık ve Avcılık Federasyonu
FACE-Ireland c/o National Association of Regional Game Councils (NARGC)	FACE UK: British Association for Shooting and Conservation (BASC) & Countryside Alliance
FACE Italia	

# MEMBRES ADHERENTS

European Association of the Civil Commerce of Weapons (AECAC)  
Association of European Manufacturers of Sporting Firearms (ESFAM)  
World Council of Sport Federations for Hunting and Shooting (FEDECAT)  
Safari Club International Foundation (SCIF)

7 MILLIONS  
DE CHASSEURS

MEMBRES DE LA FACE



LES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE LA FACE

- G. de TURCKHEIM, *Président* ● ○
- J. SWIFT, *Trésorier Général\** ● ○
- F. SEGATO, *Secrétaire Général\** ● ○ ●

LES CINQ GRANDS

- G. BANA, *Vice-Président, Italie* ●
- J. BORCHERT, *Vice-Président, Allemagne* ● ○
- B. CHEVRON, *Vice-Président, France* ●
- J. QUILES TARAZONA, *Vice-Président, Espagne* ●
- B. WHITE-SPUNNER, *Vice-Président, Royaume-Uni* ●

LES REGIONS

- D. CROFTON, *Vice-Président, Région atlantique* ●
- A. KELEMEN, *Vice-Président, sud-est* ●
- L. KONTRO, *Vice-Président, Région nordique* ● ○
- N. PAPADODIMAS, *Vice-Président, Région méditerranéenne* ● ○
- E. ŠVĚDE, *Vice-Président, Région baltique* ●
- S. ŽERJAV, *Vice-Président, Région centrale* ●

LE COMITE  
DE  
DIRECTION

LE BUREAU

LE SECRETARIAT

\* Membres consultatifs

Les Membres de la FACE se réunissent régulièrement, à l'occasion de rencontres régionales, de la Réunion des Membres de la FACE au printemps et de l'Assemblée Générale de la FACE en automne. Le Comité de Direction et le Bureau de la FACE se rencontrent encore plus fréquemment.

Les réunions de la FACE se caractérisent par un Ordre du jour bien rempli, des débats entre les Membres et des prises de décisions sur les actions à entreprendre - systématiquement en conformité avec les principes de subsidiarité et de solidarité.

## **ASSEMBLEE GENERALE 2013 A BRUXELLES**

### **CONFERENCE DE LA FACE SUR LA BIODIVERSITE A L'HORIZON 2020**

Les délégués de 25 pays Membres de la FACE et autres invités ont assisté à la conférence de la FACE sur la biodiversité à l'horizon 2020, centrée sur la recherche de solutions. Lors de cet événement, ils ont pu débattre de leur engagement envers la biodiversité avec des décideurs politiques des institutions européennes et des représentants d'organisations internationales, d'ONG et du monde scientifique.

La conférence a été marquée par l'engagement des chasseurs à prendre des mesures en faveur de la nature par le biais du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE. L'événement a souligné la nécessité de prendre les meilleures mesures possibles sur le terrain pour atteindre les objectifs fixés en matière de biodiversité, du niveau international au niveau local.

De plus, il s'est agi d'une excellente occasion pour la FACE de débattre avec des orateurs de haut niveau issus des institutions européennes, d'organisations environnementales ou cynégétiques et d'autres parties prenantes, et de leur présenter des exemples de bonnes pratiques appliquées par la communauté cynégétique et d'autres conservateurs de la nature.

L'accent a été mis sur la manière d'inspirer les différents acteurs et de leur permettre de collaborer et de coordonner leurs actions pour une conservation de la biodiversité rentable à long terme. Grâce à leur engagement personnel et leur volonté d'investir des ressources privées, les parties prenantes locales, notamment les sept millions de chasseurs d'Europe, contribuent au



développement des connaissances en matière de biodiversité à travers le contrôle des espèces et de leurs habitats et participent à la mise en œuvre d'activités de conservation et de restauration de la biodiversité.

Dans son discours liminaire, Pia Bucella, Directrice de la Direction Capital naturel de la DG Environnement de la Commission européenne, a souligné la nécessité de travailler main dans la main afin d'atteindre les objectifs de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020, ce qui requiert l'implication de toutes les parties prenantes, et en particulier l'engagement de ceux qui interagissent directement, s'intéressent à et travaillent avec

la nature – l'implication de la communauté cynégétique.

Les deux premières sessions de la journée ont mis en avant des opportunités de partenariats significatifs entre chasseurs, autres conservateurs de la nature et exploitants fonciers et ont mis en lumière certaines mesures de conservation prises quotidiennement par les chasseurs du niveau international au niveau local.

La dernière session a rassemblé un panel d'experts pour un débat avec le public sur la manière d'inspirer les parties prenantes et de leur permettre de collaborer et de coordonner leurs mesures pour une conservation de la biodiversité rentable à long terme.



## LE PRINTEMPS EN SUEDE REUNION DES MEMBRES DE LA FACE 2014 A ÖSTER MALMA

La Réunion des Membres de la FACE 2014, organisée par l'Association des chasseurs suédois, s'est axée sur les grands carnivores et le plomb dans les munitions.

Les représentants de la FACE de 21 pays rassemblés en Suède pour l'occasion du 9 au 12 avril ont convenu de signer l'« Accord de participation à la Plateforme de l'UE sur la coexistence entre les Hommes et les grands carnivores » de la Commission européenne, une initiative visant à rassembler des groupes de parties prenantes intéressés par la conservation des grands carnivores afin d'entamer un dialogue sur la coexistence entre les Hommes et les grands carnivores. La cérémonie de signature, à laquelle ont participé le Commissaire européen en charge de l'environnement, Janez Potočnik, ainsi que toutes les parties prenantes européennes, dont la

FACE, s'est déroulée le 10 juin 2014 à Bruxelles.

L'événement, rassemblant en outre plusieurs décideurs politiques suédois de haut niveau, visait à examiner les développements politiques et sociétaux ayant des répercussions sur la chasse. Les débats se sont également axés sur une meilleure compréhension de la chasse dans les pays nordiques. Le Ministre suédois des affaires rurales, Eskil Erlandsson, a exposé l'expérience positive vécue par les chasseurs suédois et leurs institutions publiques et souligné les relations exceptionnelles qu'entretiennent les chasseurs nordiques et leurs représentants politiques.

Deux ateliers ont été organisés lors de la réunion – l'un sur les grands carnivores et l'autre sur le plomb et les munitions. Le dossier du plomb dans les munitions fait l'objet d'un vaste débat parmi les Membres de la FACE et différentes



initiatives ont été prises à travers l'Europe. Des orateurs issus d'associations de chasse, de l'industrie et des institutions publiques ont fait des présentations sur le sujet et les Membres de la FACE ont partagé les expériences nationales.

Les grands carnivores, leur gestion et le nombre croissant de conflits découlant de l'augmentation des populations ont été au centre des discussions de la FACE au cours des deux dernières années.

Au cours des dernières décennies, les loups sont revenus dans de nombreuses régions d'Europe et ont engendré des conflits avec les populations rurales et les éleveurs d'animaux. La FACE travaille activement avec la Commission et d'autres groupes de parties prenantes rurales dans le cadre de l'initiative de la Commission européenne pour un « Accord de participation à la plateforme de l'UE sur la coexistence entre l'Homme et les grands carnivores ».



# LA DIVERSITE REGIONALE

L'Europe présente une diversité incroyable de pratiques de chasse et de paysages. Les Membres de la FACE collaborent étroitement avec leurs confrères des pays voisins souvent confrontés aux mêmes problèmes et préoccupations – qu'il s'agisse de l'impact du développement rapide du littoral méditerranéen sur les oiseaux migrateurs ou de la gestion des grands carnivores dans les pays nordiques. Parallèlement, la FACE cherche à mieux connaître et mieux comprendre ses Membres et leurs activités de chasse. Elle veille à en faire l'expérience directe sur le terrain et participe aux événements de chasse pan-européens importants.

## COOPERATION DES CHASSEURS NORDIQUES ADHESION DE LA CROATIE A L'UE

La Coopération des chasseurs nordiques s'est réunie les 7 et 8 septembre 2013 à Öster Malma, en Suède, et les 1 et 2 avril 2014 à Helsinki, en Finlande. Le *Director of Legal and Public Affairs* de la FACE, Johan Svalby, a participé aux deux réunions et a présenté certains dossiers pertinents de la FACE. Le Secrétaire Général de la FACE, Filippo Segato, a participé à la deuxième réunion entre les Régions baltique et nordique de la FACE, les 11 et 12 mars à Copenhague, au Danemark, l'occasion d'en apprendre davantage sur les pratiques de chasse nordiques et d'examiner différentes questions européennes.

Dans le cadre des relations entre la FACE et les chasseurs croates, et au regard de l'adhésion de la Croatie à l'UE le 1er juillet 2013, l'ancien *Head of Political Affairs* de la FACE, Manuel Esparrago, a rencontré la Fédération des chasseurs croates à Zagreb le 26 avril 2013.

La réunion a porté sur un large éventail de questions liées à l'adhésion de la Croatie à l'UE: l'inscription des espèces aux Annexes des Directives Oiseaux et Habitats, l'importation et l'exportation de trophées de chasse, la réglementation sur les armes à feu, etc. La FACE a ensuite présenté à la Fédération des chasseurs croates des informations plus détaillées sur les règles de l'UE.





## LA FACE A BURSA, EN TURQUIE

La FACE a été invitée à participer à l'atelier européen « L'Union européenne et la Turquie – Quelle signification pour la chasse et la gestion du gibier ? », qui s'est tenu à Bursa, dans le Nord-Ouest de la Turquie, les 31 mai et 1er juin, dans le cadre du 5ème Salon Nature et Chasse de Bursa. Cet atelier a attiré plus de 50.000 participants intéressés par la chasse, la pêche, les sports d'extérieur et les activités connexes.

La Fédération turque de tir et de chasse (TAF) a généreusement organisé l'événement. Le Directeur du Département Gestion du gibier de la Direction Générale Conservation de la nature et Parcs nationaux, Cemal Akcan, et le Vice-Président de TAF, Atilla Tankut, ont invité l'équipe de la FACE de Bruxelles à Bursa pour un dialogue qui a conduit à une meilleure compréhension mutuelle. Parmi les participants à cet atelier de deux jours se trouvaient des Membres de TAF, ainsi que plusieurs représentants gouvernementaux du Ministère turc en charge des Forêts et de l'Eau.

L'équipe de la FACE a détaillé des profils nationaux illustrant la manière dont la chasse est organisée et réglementée dans chaque pays et leurs approches respectives à la chasse aux oiseaux. Ces informations ont ensuite été mises en contexte grâce aux présentations de la FACE sur le cadre et les lignes directrices communautaires et internationales pour la chasse aux oiseaux. Les

experts de la FACE ont mis en avant différents aspects particulièrement pertinents pour la chasse aux oiseaux en Turquie. Ces profils ont donné lieu à un débat animé par de nombreuses questions et réponses.

Le caractère interactif de l'atelier a donné lieu à un échange de vues profitable et a favorisé la compréhension mutuelle de la FACE et de la chasse en Turquie. Les sujets ayant suscité le plus d'intérêt et de débats ont été la réglementation en matière de chasse aux oiseaux, les périodes de chasse, les permis de chasse, les restrictions relatives aux armes de chasse et les dossiers de conservation de la faune sauvage. Le large éventail de questions pertinentes soulevées par les participants témoigne de l'intérêt pour la chasse en Turquie mais également du véritable engagement des participants et de leur volonté d'en apprendre davantage sur la chasse au-delà des frontières turques.



# CHASSE ET POLITIQUE

La FACE est le trait d'union entre les organes législatifs européens et les représentants de la société civile qui soutiennent la chasse durable et la conservation de la nature en Europe. Son but ultime est de maintenir et promouvoir la chasse à travers l'Europe.

# LA FACE ET L'EUROPE

La FACE organise régulièrement des événements au Parlement européen. Elle donne l'occasion aux chasseurs et aux décideurs politiques européens de se rencontrer. Elle participe aux travaux de divers groupes d'experts et groupes consultatifs officiels de la Commission européenne, ce qui lui permet en outre de suivre de près les propositions politiques européennes, de leur élaboration à leur mise en œuvre. Ces activités se basent sur l'encouragement de relations constructives, dans un respect mutuel, entre les représentants des institutions européennes et la communauté cynégétique.

Le large éventail d'activités évoquées dans les différentes sections du présent Rapport annuel illustre l'importance et l'ampleur de l'influence de l'UE. Le Secrétariat de la FACE opère selon une approche intégrée et travaille en étroite collaboration avec ses Membres, pour veiller à ce que **les bonnes informations parviennent aux bons décideurs au bon moment – dans un souci de pérennité de la chasse.**

## LA FACE & LA COMMISSION EUROPEENNE

La FACE travaille avec la Commission européenne à différents niveaux. Des rencontres individuelles, bilatérales et multilatérales sont régulièrement organisées avec des fonctionnaires de la Commission dans le but d'échanger des opinions et de s'informer mutuellement. Parmi celles-ci, les plus importantes sont celles impliquant la DG Environnement, la DG Santé & Consommateurs, la DG Agriculture & Développement rural, la DG Commerce, la DG Justice et Affaires intérieures et la DG Entreprises & Industrie qui couvrent des domaines politiques influençant la chasse. En outre, de plus en plus de dossiers et autres initiatives à portée transversale doivent être suivis auprès d'autres Directions Générales.

Par ailleurs, la FACE prend part à de nombreuses consultations, réunions d'experts et groupes consultatifs de la Commission. Sa participation, par le biais d'informations et de commentaires précis sur les propositions de loi de la Commission et leur mise en application, est essentielle.

Cette année, la FACE s'est impliquée dans les réunions suivantes: Groupe de travail Pas de perte nette (NNL) (p.32), Groupe de travail MAES (p.30), Comité ORNIS (p.43), Projet européen « Gestion durable des populations de cormorans », différents Groupes d'experts Natura 2000 (p.34), Groupe de coordination pour la biodiversité et la nature (p.29), Groupes d'experts pour une plateforme européenne sur la coexistence entre l'Homme et les grands carnivores (p.44), Groupe d'experts sur les normes de piégeage sans cruauté (p.72), Groupe consultatif AGRI sur la réforme de la PAC et Comité consultatif européen pour la santé animale (p.67).

La FACE consulte ses Membres pour accroître ses connaissances et son expertise dans les domaines politiques pertinents. Elle communique avec ses Membres et avec la Commission au sujet des avancées importantes dans les différents dossiers et rassemble toutes les informations nécessaires pour alimenter les débats au moment opportun lors de réunions ou d'événements.

## LA FACE & LE REGISTRE DE TRANSPARENCE DE L'UE

La FACE s'est enregistrée au Registre de transparence de l'UE (n°75899541198-85) créé et régi par le Parlement européen et la Commission européenne.

Elle s'est engagée à respecter le Code de Conduite dans toutes ses relations avec les institutions européennes et leurs députés, fonctionnaires et autres agents. Pour plus de détails sur le registre, veuillez consulter : <http://europa.eu/transparency-register/>

## LA FACE & LE PARLEMENT EUROPEEN

Le Parlement européen (PE), seul organe des institutions européennes à être élu au suffrage universel direct, se compose actuellement de 751 Députés européens issus des 28 Etats membres, dont la plupart travaillent dans des groupes politiques. Ces Députés européens sont des décideurs déterminants dans l'élaboration de politiques européennes, davantage encore depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le 1er décembre 2009, qui confère au Parlement un rôle de co-législateur.

C'est la raison pour laquelle il est essentiel que la FACE maintienne un excellent réseau et des contacts réguliers avec le Parlement, ses députés et ses fonctionnaires, en les informant sur les dossiers liés à la chasse, en soutenant les intérêts des chasseurs et en assurant un dialogue sur les activités en cours.

La FACE fait rapport de ses activités et des développements pertinents de l'UE à la fois à ses Membres et aux 7 millions de chasseurs en Europe.

La FACE est en contact permanent avec le Parlement européen pour élargir son réseau, renforcer ses contacts et faciliter la visite de délégations de Membres de la FACE. Ce fut plus particulièrement le cas pendant la campagne électorale du Parlement européen en mai 2014.



## L'INTERGROUPE CHASSE DURABLE, BIODIVERSITE, ACTIVITES RURALES ET FORETS DU PARLEMENT EUROPEEN

La FACE assure le Secrétariat de cette plateforme parlementaire officielle clé depuis 1985. Depuis peu, l'Organisation européenne des propriétaires fonciers (ELO) l'assiste dans cette tâche.

Cet Intergroupe a pour objectif de promouvoir l'intérêt de la chasse et d'autres formes d'utilisation durable d'espèces sauvages pour la biodiversité, la gestion de la faune sauvage, le développement rural et les forêts, d'examiner les sujets d'actualité et de construire des ponts entre la société civile et les décideurs politiques. Avec la participation officielle de plus de 120 Députés européens, l'Intergroupe Chasse durable, Biodiversité, Activités rurales et Forêts est l'un des intergroupes les plus importants au Parlement. Désignée Première dame de la chasse en Europe, la Présidente de l'Intergroupe, la Députée européenne Véronique Mathieu Houillon a assuré la gestion des dossiers de chasse au Parlement au cours de la législature 2009-2014, permettant aux chasseurs de réfléchir et de s'engager dans les développements politiques de l'UE.

Par le biais de l'Intergroupe Chasse durable au Parlement européen, la FACE a organisé 4 événements majeurs dans ce centre décisionnel durant la période visée par ce Rapport. Ces événements d'une grande variété rassemblent différents groupes d'intérêts de la scène décisionnelle européenne et de la société civile.

Une réunion sur les différentes approches nationales de lutte contre les dégâts de gros gibier a été organisée en mai 2013. Afin de marquer l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne le 1er juillet, les chasseurs croates ont été au cœur des discussions de la réunion de juillet 2013. Cette réunion a été consacrée à l'excellente gestion croate du gibier et à différents aspects de l'intégration de la faune, de la nature et des chasseurs croates dans l'UE. La première réunion 2014 de l'Intergroupe s'est centrée sur l'acquisition et la possession d'armes à feu dans l'UE et elle a été suivie en mars par une réunion sur la gestion des terres dans l'Union.



# RELIER LES CHASSEURS A L'UE

Les visites de délégués nationaux à la FACE à Bruxelles permettent de faire comprendre l'importance colossale de l'UE et ses implications pour les chasseurs locaux. Ce défi majeur s'amplifie à mesure que l'UE gagne en importance. La FACE relève ce défi en encourageant les initiatives permettant aux chasseurs et aux acteurs concernés d'interagir directement, par le biais d'une coordination ou de visites aux chasseurs sur le terrain.

## LES CHASSEURS FRANÇAIS DE NORMANDIE EN VISITE A LA FACE

Une délégation de Présidents et représentants de la FDC de Basse & Haute Normandie s'est rendue au siège de la FACE dans le cadre de l'Académie des cadres cynégétiques européens de la Présidente de l'Intergroupe Chasse durable, la Députée européenne Véronique Mathieu Houillon. Cette initiative réunit des chasseurs français de différentes régions de France pour leur faire découvrir les institutions européennes, leur faire rencontrer des fonctionnaires et leur faire visiter la FACE pour en apprendre davantage sur les affaires européennes selon le point de vue des chasseurs et sur l'Organisation des propriétaires fonciers ELO.

Un mot de bienvenue et une présentation générale de la FACE ont précédé des exposés détaillés sur 3 dossiers clés de la FACE – le bien-être animal, les armes à feu et la mise en application de la Directive Oiseaux – permettant de comprendre le fonctionnement de l'UE et de la FACE. Les représentants élus et les Directeurs de la FDC 76 Seine Maritime, la FDC 27 Eure, la FDC 14 Calvados, la FDC 50 Manche et la FDC 61 Orne ont déjeuné au siège de la FACE. Ce fut l'occasion pour eux de soulever des problématiques régionales, de partager leurs idées et expériences et d'examiner leur connections aux politiques de l'UE aux côtés de l'équipe de la FACE, qui était ravie de rencontrer les délégués de ces Départements et d'entendre leurs points de vue.

La FACE se réjouit d'accueillir des délégations nationales de chasseurs en son siège car c'est l'occasion pour elle d'expliquer ce que fait la FACE pour ces chasseurs et de s'enquérir de leurs priorités et de leurs préoccupations. Nous encourageons vivement les Membres à organiser ce type de visites avec rencontre de députés européens nationaux. Nous sommes impatients de vous accueillir à la Maison européenne de la chasse !

## LES CHASSEURS FINLANDAIS EN VISITE À LA FACE & AU PARLEMENT EUROPÉEN

Dans le cadre d'une mission d'étude, le Comité de Direction de l'Association des chasseurs finlandais s'est rendu à Bruxelles du 17 au 19 juin 2013 pour rencontrer la FACE, la DG Environnement de la Commission européenne, des Députés européens, le Comité économique et social européen ainsi que le Copa-Cogeca, structure représentant les agriculteurs. Cette mission a été organisée par Martin Højsgaard de la Coopération des chasseurs nordiques en concertation avec la FACE.

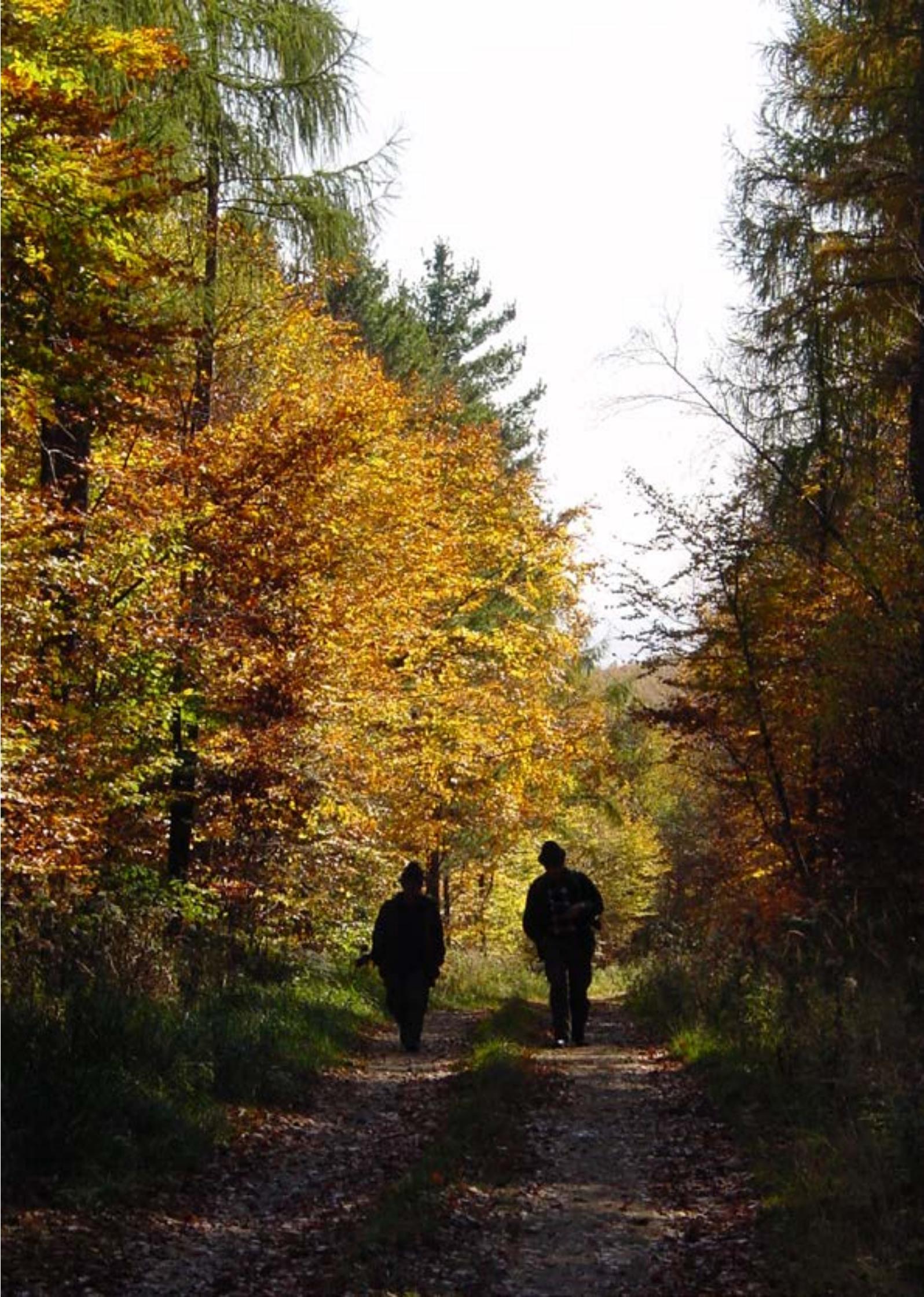
L'équipe de la FACE à Bruxelles a rencontré la délégation finlandaise dans ses bureaux et a présenté un aperçu de ses activités ainsi qu'une mise à jour sur les derniers débats politiques européens avant leur réunion avec la Commission européenne.

Plusieurs sujets ont été discutés avec Pia Bucella, Directrice de la Direction Capital naturel à la DG Environnement.

La Commission a salué les efforts déployés par les chasseurs finlandais pour établir un dialogue constructif et elle a également accueilli favorablement la participation de la FACE.

La délégation finlandaise a en outre fait part de ses craintes à plusieurs députés européens finlandais – une excellente initiative qui renforce le lien entre les députés européens et les chasseurs/électeurs dans leur circonscription. Suite à ces rencontres, un député européen finlandais supplémentaire a décidé de rejoindre l'Intergroupe Chasse durable au Parlement européen.

Cette mission d'étude a été l'occasion pour la FACE d'améliorer la coopération avec l'Association des chasseurs finlandais, avec qui elle souhaite collaborer plus étroitement. Les autres Membres de la FACE sont invités à organiser des visites similaires en coordination avec la FACE.



Les dossiers de conservation de la nature abordés par la FACE englobent la mise en œuvre des Directives Nature de l'UE et les nouvelles mesures politiques en matière de nature et de biodiversité.

Ces dossiers sont d'une importance capitale pour la FACE car ils influencent la législation nationale relative à la chasse et en particulier les régimes de **protection des sites et des habitats**.

La FACE veille à ce que le rôle de l'utilisation durable et de la conservation par l'incitation soit reconnu dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques environnementales.

La FACE collabore avec ses Membres pour partager et promouvoir l'expertise en matière d'élaboration et de mise en application de politiques environnementales favorables à la chasse et à la conservation de la nature. Cette expertise est renforcée par une solide base de connaissances acquises par le biais des progrès en termes de contrôle et suivi et par le maintien des contacts étroits avec nos partenaires stratégiques.

**LA CONSERVATION DE LA NATURE**

# BIODIVERSITE

Une espèce sur quatre est menacée d'extinction. Ce constat place la perte de biodiversité parmi les menaces environnementales les plus sérieuses d'Europe et du monde entier, au même titre que le changement climatique.

Lors de la dixième Conférence des Parties (CdP10) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui s'est tenue à Nagoya en 2010, différents protocoles et stratégies ont été adoptés, notamment le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ainsi qu'une stratégie visant à mobiliser des ressources pour la biodiversité mondiale.

En réponse à ces mandats, les dirigeants européens et la Commission européenne ont adopté une nouvelle stratégie ambitieuse pour enrayer la perte de biodiversité et de services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020. La stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 inclut 6 objectifs prioritaires et 20 actions pour permettre à l'Europe de mener à bien cette mission.

La CDB et la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 soulignent la nécessité d'impliquer un large éventail de parties prenantes, y compris les communautés locales, dans les processus de planification et de mise en œuvre. Les chasseurs peuvent jouer un rôle important dans ces processus.

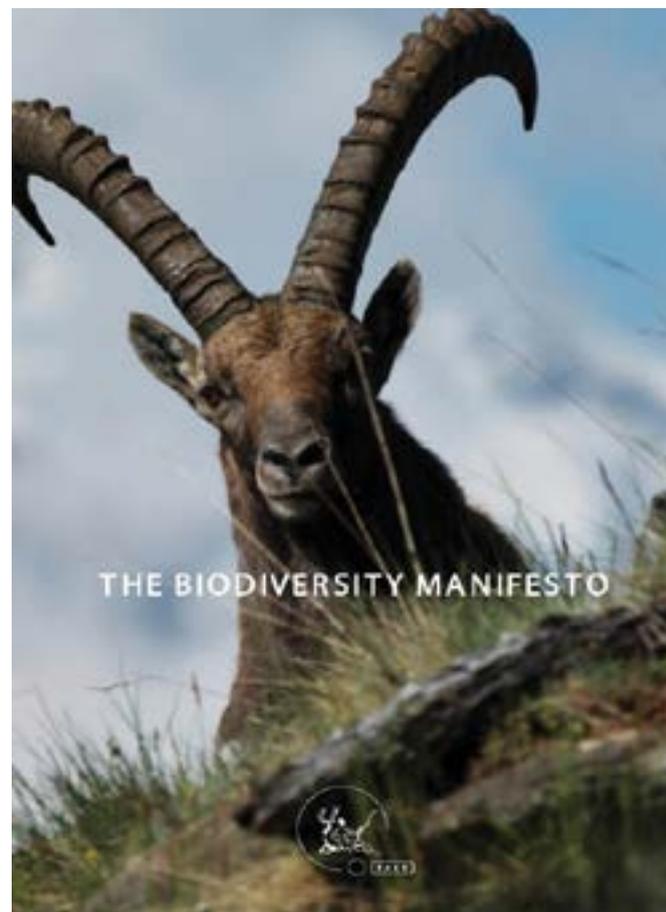
## LE MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITE

Conformément à la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité et au Plan stratégique de la CDB, la FACE et ses Membres ont élaboré le Manifeste pour la biodiversité. Celui-ci reflète l'engagement rigoureux et actif de la FACE, de ses Membres et des 7 millions de chasseurs européens qu'ils représentent, à veiller à la durabilité de la chasse et à son rôle positif dans la conservation de la biodiversité.

Le Manifeste pour la biodiversité de la FACE aborde 4 des 6 objectifs de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à travers ses 34 points d'action et il promeut la coopération avec d'autres secteurs et parties prenantes, comme les agriculteurs, les propriétaires fonciers et forestiers, les ONG de conservation de la nature et les autorités publiques.

Le Manifeste pour la biodiversité de la FACE entend fournir un cadre au sein duquel les associations nationales de chasseurs peuvent déployer et coordonner leurs efforts conformément aux objectifs internationaux et nationaux en matière de biodiversité.

De fin 2012 à septembre 2013, la FACE a mené un projet visant à mettre en œuvre les objectifs du Manifeste au niveau méditerranéen. Ce projet a été cofinancé par la fondation MAVA. Dans le cadre de ce projet, la FACE a développé une base de données pour collecter et classer le maximum d'informations au sujet d'initiatives entreprises par des chasseurs et contribuant à la conservation de la biodiversité.



En outre, une évaluation des stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité a été conduite afin d'identifier d'éventuelles pistes d'implication des chasseurs. Les Membres méditerranéens de la FACE se sont réunis le 12 septembre 2013 pour discuter de problématiques régionales et partager informations et expertise sur le Manifeste pour la biodiversité.

Après finalisation du projet méditerranéen, la FACE a décidé d'aller plus loin et d'envisager la mise en œuvre à long terme du Manifeste pour la biodiversité au niveau européen. À cette fin, la FACE a mis sur pied le nouveau Groupe de travail Manifeste de la biodiversité de la FACE.

Lors de la première réunion de ce Groupe de travail en avril 2014, les participants ont discuté de l'élaboration d'un système efficace de collecte d'informations sur les contributions des chasseurs à la conservation de la biodiversité, l'amélioration du Manifeste pour la biodiversité et l'élaboration d'un plan de communication.

#### GRUPE DE COORDINATION DE L'UE POUR LA BIODIVERSITE ET LA NATURE

La FACE a participé aux réunions semestrielles du Groupe de coordination pour la biodiversité et la nature (GCBN) de l'UE de 2013. Ces réunions rassemblent les représentants des États membres, les parties prenantes et les experts des Unités Biodiversité et Nature de la DG Environnement de la Commission européenne.

Les objectifs du Groupe de coordination sont la supervision de la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité et des résultats des différents Groupes de travail ainsi que la préparation de documents de travail et actions préalables aux réunions des Directeurs Nature (p.35).

*Le Manifeste pour la biodiversité reflète l'engagement rigoureux et actif de la FACE, de ses Membres et des 7 millions de chasseurs européens qu'ils représentent, à veiller à la durabilité de la chasse et à son rôle positif dans la conservation de la biodiversité.*

#### REUNION DES DIRECTEURS CHASSE

Les représentants gouvernementaux en charge de la gestion du gibier et de la chasse au niveau national se sont réunis à Brasov (Montagnes Carpates roumaines) en octobre 2013 à l'occasion de la troisième Réunion des Directeurs Chasse visant à examiner les politiques européennes pertinentes pour la chasse dans les différents États membres.

Dix États membres étaient représentés (Allemagne, Chypre, Finlande, Hongrie, Lettonie, Malte, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Suède). A leurs côtés, en tant qu'observateurs, se trouvaient la DG Environnement de la Commission européenne et la FACE, seule ONG représentée. Les points à l'Ordre du jour allaient de la gestion des grands carnivores dans le cadre restrictif de la Directive Habitats à la nouvelle proposition de réglementation de la Commission sur les espèces exotiques envahissantes, en passant par le contrôle des populations de cormorans dans le cadre de la Directive Oiseaux et par les opportunités de gestion du petit gibier contenues dans les mesures de verdissement de la prochaine réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) 2014-2019.

# LE PROCESSUS MAES ET L'ECONOMIE DE LA CHASSE

## CARTOGRAPHIE ET EVOLUTION DES ECOSYSTEMES ET DE LEURS SERVICES (MAES)

La FACE a participé au processus MAES de la DG Environnement de la Commission européenne par le biais du Groupe de travail MAES de l'UE dont l'objectif est de soutenir la mise en œuvre de l'Action 5 de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité appelant les États membres à : (a) Cartographier et évaluer l'état des écosystèmes et de leurs services dans leur territoire national d'ici à 2014, (b) évaluer la valeur économique de ces services et promouvoir l'intégration de ces valeurs dans les systèmes de comptabilité et de reporting aux niveaux européen et national d'ici à 2020.

Le processus MAES de la Commission européenne est particulièrement pertinent pour des actions de l'Objectif 2 de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité visant à préserver et rétablir les écosystèmes et leurs services. En effet, l'identification et l'évaluation des services écosystémiques livrent des données pertinentes pour la mise en œuvre des initiatives Infrastructure verte et Pas de perte nette (NNL).

La première mesure du Groupe de travail MAES en 2013 a été de soutenir l'élaboration d'un cadre analytique suivi de 6 études pilotes thématiques visant à tester ce cadre sur des données réelles aux niveaux européen et national.

En 2014, le Groupe de travail et les États membres ont décidé de se concentrer davantage sur les dossiers de cartographie, mais les données restent nécessaires pour l'évaluation des services écosystémiques.

La chasse peut être considérée comme l'un des nombreux services écosystémiques. C'est pourquoi la FACE s'est engagée dans deux études pilotes (agri-écosystèmes et forêts) contribuant à la collecte de données et à l'évaluation de l'économie des services écosystémiques liés à la chasse.

Les utilisations de la faune sauvages pouvant être multiples et la chasse pouvant couvrir un large éventail d'habitats, il semble difficile de distinguer les types d'habitats. D'où la nécessité évidente de mener une étude spécifique sur la chasse.

## L'ECONOMIE DE LA CHASSE

L'économie est un aspect crucial de l'élaboration de politiques et de la prise de décision. Cela vaut tant pour les politiques environnementales et les évaluations de l'aspect économique de la perte de biodiversité, que pour les activités de chasse représentant une activité socio-économique importante, particulièrement dans les régions rurales. De plus, la chasse durable « réinvestit » dans la conservation de la nature par le biais d'activités de gestion et de restauration. Malheureusement, en Europe, les données sur l'économie de la chasse demeurent éparpillées et diverses.

En collaboration avec la Députée européenne Véronique Mathieu Houillon et des chercheurs de l'Université de Stirling, la FACE a élaboré le « Cadre sur l'économie de la chasse ».

Il s'agit d'un cadre conceptuel visant à poser les bases de la réflexion, de la discussion et des idées en vue d'une évaluation du flux de valeurs liées à la chasse. Ce cadre vise en outre à fournir les informations nécessaires à l'évaluation de l'impact de ces valeurs sur les plans socio-économique et environnemental et à l'intégration dans le processus MAES.

*Les activités de chasse représentent une activité socio-économique importante, particulièrement dans les régions rurales. De plus, la chasse durable « réinvestit-» dans la conservation de la nature par le biais d'activités de gestion et de restauration.*

## L'ATELIER DE TRAVAIL DE LA FACE SUR MAES ET L'ECONOMIE DE LA CHASSE

Puisque certains Membres de la FACE ont mené des études au niveau national, et que d'autres pays ont prévu de conduire des recherches à ce sujet, il a été jugé utile de soumettre ces études aux exigences de MAES pour alimenter ce processus de l'UE.

Le 18 octobre 2013, la FACE a organisé un atelier de travail réunissant 5 de ses Membres (France, Grèce, Irlande, Pays-Bas et Royaume-Uni), un représentant du projet pilote agroécosystème du Groupe de travail MAES, un expert de l'Institut voor Natuur en Bosonderzoek (Belgique) et d'autres parties intéressées (République tchèque, Allemagne et Slovaquie).

L'atelier de travail avait pour objectif de réfléchir à des mesures ou moyens communs permettant d'harmoniser certains indicateurs et de contribuer ainsi aux objectifs du processus MAES.

## Vers une dimension européenne... ?

*En avril 2014, la FACE a pris contact avec des chercheurs de l'Université de Stirling afin de déterminer la faisabilité d'une étude qui contribuerait au processus MAES et fournirait une première évaluation de l'économie de la chasse au niveau européen.*



# EVITER TOUTE PERTE NETTE POUR LES ECOSYSTEMES ET LEURS SERVICES

Le point d'action 7b) de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 exige de la Commission européenne qu'elle poursuive ses travaux en vue de proposer d'ici à 2015 une initiative visant à éviter toute perte nette pour les écosystèmes et leurs services (par exemple grâce aux régimes de compensation).

En 2013, la Commission a mis en place le Groupe de travail Initiative No Net Loss (initiative visant à éviter toute perte nette pour les écosystèmes et leurs services) afin de connaître l'opinion des représentants des États membres, des parties prenantes (industrie, agriculteurs, ONG environnementales, etc.) et des experts au sujet de cette initiative. La Commission européenne a également commandé auprès de l'Institut pour une politique européenne de l'environnement (IPEE) une étude sur les différentes pistes politiques pour cette initiative dont le rapport a été publié fin janvier 2014.

La FACE a suivi de près les débats du Groupe de travail et l'élaboration des documents d'orientation qui y ont été produits.

Les régimes de compensation/indemnisation suivent généralement un processus d'atténuation en 3 étapes :

- Éviter ou prévenir les impacts négatifs sur l'environnement en général;
- Minimiser et assainir les effets de l'aménagement du territoire sur les sites, lorsque les impacts ne peuvent être évités;
- Prendre des mesures de compensation/indemnisation en dernier recours pour les effets négatifs résiduels.



Le Groupe de travail a débattu de ce qu'il conviendrait d'inclure dans une politique No Net Loss pour envisager des instruments adaptés à l'ensemble des mesures d'atténuation.

Une politique No Net Loss pourrait être principalement axée sur des mesures relatives aux impacts résiduels inéluctables (c'est-à-dire ceux qui persistent en dépit des mesures d'évitement, de minimisation et d'assainissement). L'analyse des instruments politiques actuels semble en effet indiquer (comme le suggère l'étude de l'IPEE) que la plupart des mesures existantes concernent la prévention et la réduction des impacts et que les principales lacunes politiques (en dehors du réseau Natura 2000) se trouvent au niveau des impacts résiduels.

Le Groupe de travail a souligné l'importance de suivre la hiérarchie des mesures d'atténuation en s'attelant d'abord à éviter et minimiser les impacts environnementaux. Les systèmes de compensation/indemnisation devraient être envisagés en dernier recours, après mise en œuvre des autres mesures.

L'initiative No Net Loss continuera d'évoluer en 2014 avec le lancement d'une consultation publique. La FACE suivra l'évolution de la situation en veillant à ce que le lien entre les politiques No Net Loss et les activités cynégétiques soit pris en compte.

Il est certain que les chasseurs ont tout intérêt à éviter la perte d'espaces naturels et la perte et l'endommagement des écosystèmes. Cela pourrait requérir une considération systématique d'autres options permettant d'atteindre les objectifs de l'activité proposée.

Dans les territoires concernés par le projet et par les systèmes de compensation pour la biodiversité, il faut s'assurer que les parties prenantes participent efficacement à la prise de décisions concernant les mesures de compensation pour la biodiversité, notamment leur évaluation, leur sélection, leur conception, leur mise en œuvre et leur suivi. Les zones gérées pour la chasse pourraient en outre être perçues comme des compensations potentielles gérées à moindre coût grâce à la participation volontaire des chasseurs.

# L'INFRASTRUCTURE VERTE

Au sein de l'UE, un grand nombre d'écosystèmes ont été dégradés, essentiellement en raison de la fragmentation du territoire. Par le biais de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020, l'UE et ses États membres se sont engagés à préserver et à améliorer les services écosystémiques ainsi qu'à restaurer les écosystèmes dégradés en introduisant un concept d'infrastructure verte dans l'aménagement du territoire.

Le concept d'infrastructure verte vise à relier les espaces naturels existants et à améliorer la qualité écologique globale de la campagne au sens large. Il contribue également au maintien d'écosystèmes en bonne santé et à la pérennité de leurs précieux services à la société. Il s'agit donc d'un instrument qui utilise la nature pour offrir des bénéfices écologiques, économiques et sociaux.

Certains concepts de l'infrastructure verte existent déjà à différents niveaux, cependant il n'y a ni cohérence ni approche communément admise à travers l'Europe sur la manière d'atteindre les résultats nécessaires.

En 2013, la Commission européenne a publié une Communication visant à encourager le recours à l'infrastructure verte et à promouvoir la prise en compte systématique des processus naturels dans le cadre de l'aménagement du territoire.

La Communication expose le contexte politique de la stratégie et décrit brièvement l'infrastructure verte. Elle explique également comment l'infrastructure verte peut contribuer à un certain nombre de domaines politiques clés et identifie les actions essentielles au déploiement de l'infrastructure verte et la manière d'y parvenir.

La Commission européenne a décidé de mettre en place un nouveau Groupe de travail sur la mise en œuvre et la restauration de l'infrastructure verte pour 2014. Les objectifs de ce Groupe de travail sont de soutenir la mise en œuvre des mesures de la stratégie conformément à la Communication de la Commission et de fournir une plateforme de partage des bonnes pratiques relatives au déploiement de l'infrastructure verte. Ce groupe s'occupera en outre des liens entre la restauration des écosystèmes dégradés et le déploiement de l'infrastructure verte.

Ce concept est pertinent pour les chasseurs car les projets de restauration et d'infrastructure verte pourraient avoir une influence sur les territoires où se pratique la chasse.

De plus, les chasseurs peuvent jouer un rôle clé en partageant leur expertise dans le domaine des programmes de gestion coordonnés (ex. Unités de gestion du gibier) et les mesures locales prises individuellement (ex. planter des haies et des bandes de fleurs sauvages). Les chasseurs mènent déjà de nombreuses activités de restauration et pourraient apporter leur aide dans l'identification d'écosystèmes dégradés et l'élaboration de plans de restauration basés sur l'état des sols au niveau local.

Ces formes de contributions préservent une infrastructure verte fondamentale pour la conservation de la nature au niveau du paysage, renforçant et restaurant ainsi les écosystèmes et déployant la connectivité entre les paysages et leur capacité de réaction face aux changements environnementaux (ex. changements climatiques). La FACE s'est engagée dans le nouveau Groupe de travail pour transmettre l'expertise des acteurs locaux, représenter les activités cynégétiques et identifier la manière dont les chasseurs et leurs activités pourraient contribuer à la mise en œuvre de l'infrastructure verte.

*Les chasseurs peuvent jouer un rôle clé en partageant leur expertise dans le domaine des programmes de gestion coordonnés et les mesures locales prises individuellement. Les chasseurs mènent déjà de nombreuses activités de restauration et pourraient apporter leur aide dans l'identification d'écosystèmes dégradés et l'élaboration de plans de restauration basés sur l'état des sols au niveau local.*

# NATURA 2000 ET LES ZONES PROTEGEES

Bien que l'Europe soit le continent le plus densément peuplé, la superficie des Zones protégées n'a cessé de croître exponentiellement depuis les années soixante-dix. Cette expansion a engendré une rapide évolution de leur gestion avec et par des communautés et des acteurs locaux, en prenant en considération les besoins sociaux, économiques et environnementaux.

Aujourd'hui, la protection de certaines zones dépend uniquement des populations locales et de leurs connaissances, alors que durant la première partie du 20<sup>e</sup> siècle, les zones protégées étaient majoritairement des parcs nationaux strictement protégés et gérés par des gouvernements centraux.

Le Réseau Natura 2000 de l'UE et le Réseau Emerald du Conseil de l'Europe ont été conçus en gardant à l'esprit l'évolution de notre approche. Natura 2000 est la pierre angulaire de la politique de l'UE en matière de nature et de biodiversité. Ses sites couvrent désormais près de 20 pour cent de la surface terrestre de l'UE.

Le soutien des propriétaires fonciers est essentiel au succès de ces zones. En réalité, bon nombre de nos habitats ont acquis de la valeur grâce à l'exploitation traditionnelle des terres et certains de nos sites de faune sauvage les plus importants en Europe ont survécu aux pressions exercées par l'aménagement et la destruction du territoire grâce à l'intérêt porté aux utilisations récréatives de la faune sauvage, telles que la chasse.

## LE PROCESSUS BIOGEOGRAPHIQUE

La Commission souhaite jouer un rôle dans la promotion de la coopération et des échanges d'expériences entre les acteurs impliqués dans la gestion de Natura 2000. Le processus biogéographique a été mis en place en prévoyant une série de séminaires, un pour chacune des neuf régions biogéographiques ou agrégations de régions. En identifiant des priorités et objectifs communs et en améliorant la coopération et les synergies, la Commission veut garantir la pleine exploitation du potentiel du Réseau Natura 2000.

En janvier 2014, un nouveau cycle a été lancé pour les Régions continentale, annonique, steppique et de la mer Noire. Le Comité de pilotage s'est réuni le 5 mars 2014 dans le but de déterminer un certain nombre d'habitats prioritaires. Le processus vise à rassembler des experts clés afin de s'accorder sur une liste de recommandations et de propositions d'actions concrètes relatives à la gestion des habitats sélectionnés.

Pendant ce temps, la Commission européenne et les États membres ont convenu de repenser le processus biogéographique afin de le simplifier et de le rendre plus pratique. Cette réorganisation s'appliquera aux Régions continentale, annonique, steppique et de la mer Noire. Le cycle pour la Région méditerranéenne a poursuivi son évolution dans ce sens avec l'organisation

d'une réunion de lancement à Thessalonique (Grèce).

La FACE a informé ses Membres des régions respectives et a pris contact avec le Forum des utilisateurs de Natura 2000 afin de coordonner l'engagement de la communauté cynégétique issues des délégations nationales. Cependant, il convient de déployer davantage d'efforts pour améliorer la communication avec les États membres et veiller à ce que le débat sur la gestion des terres inclue les véritables gestionnaires de terrain.

*En identifiant des priorités et objectifs communs et en améliorant la coopération et les synergies, la Commission veut garantir la pleine exploitation du potentiel du Réseau Natura 2000.*

## REUNIONS DE DIRECTEURS NATURE ET BIODIVERSITÉ DE L'UE

Les Réunions de Directeurs Nature et Biodiversité de l'UE ont lieu deux fois par an. Elles sont organisées dans le pays assurant la présidence tournante de l'UE et abordent des points précis. Elles rassemblent les Directeurs Nature et Biodiversité des différents ministères nationaux et leurs homologues à la Commission européenne pour conseiller et orienter des groupes de travail spécifiques de la Commission impliqués dans la législation et la mise en œuvre de politiques.

En 2013, une première réunion des Directeurs Nature et Biodiversité a eu lieu en mai à Dublin, dans le cadre de la présidence irlandaise de l'UE, et une seconde réunion a eu lieu en novembre à Vilnius, dans le cadre de la présidence lituanienne de l'UE. En 2014, une première réunion a déjà eu lieu les 24 et 25 avril à Athènes sous la présidence grecque de l'UE.

Le Forum des utilisateurs de Natura 2000 a présenté son point de vue sur les sujets abordés par le biais d'interventions conjointes qui ont été coordonnées par la FACE lors des réunions en Irlande et en Grèce.

Ils ont notamment souligné la nécessité d'impliquer davantage les acteurs locaux dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité, d'alléger la bureaucratie sur le terrain et d'améliorer la cohérence entre les politiques européennes. Leurs interventions ont été accueillies favorablement par la Commission européenne et par les délégations nationales.

## PRIX NATURA 2000

La Commission européenne a lancé le « Prix européen Natura 2000 » visant à célébrer et promouvoir les meilleures pratiques de conservation de la nature en Europe. Ce prix a pour but d'attirer l'attention du grand public sur le succès du réseau et de démontrer son importance pour la protection de la biodiversité à travers l'Europe.

La FACE a informé ses Membres de l'occasion se présentant aux chasseurs de démontrer leur rôle et leur implication dans le réseau Natura 2000 ainsi que leur contribution aux Directives Nature.

La Commission européenne a reconnu l'engagement des chasseurs envers Natura 2000 en sélectionnant parmi les finalistes du prix Natura 2000 le projet ChasNat 2000 de la Fédération Régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon (France).

Malheureusement, le projet n'a pas remporté le prix. La Commission européenne et le jury ont toutefois salué l'excellence de tous les finalistes et ont souligné la difficulté de choisir un gagnant.

Le fait d'avoir été sélectionné comme finaliste montre à lui seul que les efforts déployés par les chasseurs pour la conservation de la nature sont reconnus et communiqués plus largement.



## CONCEPT DE GESTION PAR LA NON-INTERVENTION

Le processus biogéographique pour la Région alpine s'est conclu fin 2013 par certains débats concernant l'introduction du concept de gestion par la non-intervention dans le cadre de Natura 2000. La FACE s'est dite préoccupée par la mise en œuvre et les conséquences d'une telle notion, qui exclut la plupart des activités de gestion dans les zones.

Les interdictions, qui devraient uniquement reposer sur des preuves scientifiques, doivent être évaluées au cas par cas, site par site (en raison des différences locales et des différents objectifs de conservation de la nature). Les conflits émanant d'interdictions inutiles peuvent engendrer des obstacles supplémentaires dans la réalisation des objectifs de conservation de la nature.

Au cas par cas et sous certaines conditions, le principe de non-intervention peut être considéré comme un outil utile pour atteindre certains objectifs de conservation de la nature. Cependant, la FACE s'oppose à ce que le concept de gestion par la non-intervention soit cité parmi les catégories principales de gestion au niveau biogéographique en raison de l'absence de flexibilité nécessaire aux utilisateurs/gestionnaires de la nature au niveau local pour décider de la méthode la plus appropriée.

La FACE a suivi l'évolution de la situation, en collaboration avec le Copa-Cogeca, la Confédération européenne des propriétaires forestiers (CEPF) et l'Organisation européenne des propriétaires fonciers (ELO). Des déclarations conjointes ont été signées par les quatre organisations en juin 2013 et en novembre 2013, reprenant nos inquiétudes communes vis-à-vis des discussions autour de l'introduction du concept de non-intervention dans la gestion des forêts au sein de Natura 2000 et exhortant la Commission européenne à retirer ce concept des processus biogéographiques et nationaux.

La Commission européenne a répondu favorablement à notre requête et présenté un compromis dans le rapport final du processus de la Région alpine.

---

## LE FORUM DES UTILISATEURS DE NATURA 2000

Le Forum des utilisateurs de Natura 2000 rassemble les chasseurs (FACE), les propriétaires forestiers (Confédération européenne des propriétaires forestiers, CEPF), les agriculteurs (Copa-Cogeca), les pêcheurs à la ligne (Alliance européenne des pêcheurs à la ligne, EAA) et les propriétaires fonciers (Organisation européenne des propriétaires fonciers, ELO).

Nos organisations représentent les activités environnementales, socio-économiques et socio-culturelles liées aux zones rurales qui abritent la plus grande partie de la biodiversité de l'UE. Le Forum représente plus de 45 millions de citoyens européens qui possèdent, gèrent et utilisent les terres et les ressources naturelles renouvelables.

Le Forum aide les décideurs dans l'élaboration de politiques et la mise en œuvre des Directives Nature de l'UE, plus particulièrement en ce qui concerne Natura 2000 et la compréhension des différentes situations socio-économiques locales. Ce Forum s'est avéré être une plateforme efficace pour adresser des messages conjoints aux décideurs européens.

Une réunion a été organisée en avril 2014 rassemblant pour la première fois les Chefs d'Unités Nature et Biodiversité de la DG Environnement, leurs équipes ainsi que le Forum des utilisateurs de Natura 2000. Ce fut l'occasion d'examiner des dossiers sélectionnés par le Forum dans le but d'améliorer le dialogue et l'implication des acteurs locaux dans les processus européens.

## NATURA 2000 ET LES FORETS

Fin 2013, la Commission européenne a lancé un nouveau Groupe de travail ayant pour objectif d'élaborer un nouveau document d'orientation sur la gestion des forêts au sein de Natura 2000.

Ce document d'orientation vise à aider les gouvernements des États membres, les parties prenantes clés et les professionnels à élaborer et promouvoir des modes de sylviculture et à contribuer ainsi à la préservation et à l'amélioration de l'état de conservation des espèces et des habitats, en particulier les habitats rares et menacés et les espèces d'importance communautaire.

La chasse demeure un outil essentiel à la gestion forestière, notamment pour la gestion des populations (par ex. les dégâts causés par les sangliers dans les champs et le contrôle des espèces de prédateurs généralistes). En outre, la chasse est associée à de nombreux avantages socio-économiques dans le cadre du réseau Natura 2000 et elle constitue souvent une source attractive de revenus pour les propriétaires fonciers et un incitant à la gestion durable des forêts.

La FACE a participé aux deux dernières réunions de ce Groupe de travail pour présenter le point de vue des chasseurs sur les différents dossiers et identifier comment la chasse pourrait contribuer aux futures mesures relatives à la gestion des forêts au sein de Natura 2000.

La participation de la FACE dans ce Groupe de travail offre par ailleurs l'occasion à la FACE de prendre part au débat sur le concept de non-intervention et à son inclusion dans le nouveau document d'orientation.

À cet égard, la FACE a eu l'occasion d'assister à une réunion sur le projet « ThinkForest », dont l'objectif est d'identifier les besoins en informations relatifs aux dossiers de politique des forêts et d'arriver à une compréhension commune des problèmes actuels.

Cet événement fut l'occasion de présenter le projet « INTEGRATE », mené par l'Institut forestier européen et ayant pour but d'intégrer la conservation de la biodiversité des forêts dans la gestion régulière des forêts et les relations complexes, compromis et défis émergents.

Cette approche intégrée s'oppose à l'approche séparative, qui consiste à avoir une réserve strictement protégée dans la zone forestière et qui s'apparente davantage aux principes de non-intervention.

Les sylviculteurs et autres parties prenantes (y compris les chasseurs) auront un rôle déterminant à jouer pour démontrer que les mesures de gestion, lorsqu'elles sont correctement appliquées, peuvent contribuer à la conservation de la biodiversité et que le dialogue est ouvert pour parvenir à un compromis entre les activités humaines et la biodiversité.





# LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE

# ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La Convention sur la diversité biologique reconnaît les espèces exotiques envahissantes (EEE) comme l'une des principales menaces pour la biodiversité. C'est pourquoi l'UE a inscrit dans « Notre assurance vie, notre capital naturel: stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 » un objectif spécifique visant à élaborer une politique européenne en matière d'espèces exotiques envahissantes.

## REGLEMENTATION SUR LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

*Les espèces exotiques envahissantes sont un facteur de perte de biodiversité et d'extinction d'espèces. Elles coûtent, en outre, à elles seules, 12 milliards d'euros à l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle la Commission a proposé une nouvelle réglementation visant à élaborer un cadre stratégique pour résoudre le problème des EEE à échelle européenne – ce qui favorisera une approche coordonnée et mettra l'accent sur les mesures de prévention, à savoir la détection précoce et l'éradication rapide, la surveillance et les contrôles aux frontières.*

*Dans le cadre de cette future politique, la FACE demandera que l'identification des espèces prioritaires se fasse en reconnaissant le rôle positif des espèces exotiques non-envahissantes.*

### LES CHASSEURS ET LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Nous devons reconnaître que par le passé, plusieurs espèces ont été importées en Europe par le biais des collectionneurs et des chasseurs. Celles-ci ont ensuite été relâchées ou se sont échappées et certaines d'entre elles sont à présent considérées, du moins partiellement, comme des espèces envahissantes. C'est pour cette raison que nous prenons nos responsabilités et nous engageons formellement dans le Manifeste pour la biodiversité.

Nous ne pensons pas que la chasse soit encore une voie d'introduction à haut risque. Néanmoins, nous nous sommes engagés à travailler conjointement avec la Convention de Berne du Conseil de l'Europe dans le respect du Code de conduite sur la chasse et les espèces exotiques envahissantes. Des chasseurs correctement formés pourraient participer efficacement aux programmes de surveillance de la répartition des EEE et, par le biais de la surveillance des arrivées et introductions de nouvelles EEE, jouer un rôle essentiel dans le système de détection précoce et réaction rapide et la sensibilisation au sujet des EEE.

Le Projet LIFE+ de gestion du Chien viverrin (*Nyctereutes procyonoides*) dans les pays nordiques, coordonné par l'Association de chasseurs suédois, constitue un bon exemple de l'implication des chasseurs. Il faut de nombreuses communications claires pour que les chasseurs éradiquent une espèce, car ils tendent naturellement à les conserver.

### LES CHASSEURS NORDIQUES INVERSENT LA TENDANCE DES INVASIONS DE PRÉDATEURS EXOTIQUES

L'Association des chasseurs suédois (*Svenska Jägareförbundet*) a tenu une conférence à Luleå, en Suède, du 16 au 18 juin 2013, pour marquer la fin de leur projet LIFE+ « Gestion du Chien viverrin envahissant (*Nyctereutes procyonoides*) dans les pays du Nord de l'Europe » - MIRDINEC (LIFE+/09/NAT/SE/344). Cette conférence visait à présenter les résultats du projet et rassembler les experts impliqués dans des projets similaires à travers l'Europe et ailleurs. Plus que tout autre dossier, celui de la régulation des espèces exotiques envahissantes (EEE) implique une approche globale vis-à-vis des problèmes locaux. Une région peut être à la fois la source et l'hôte d'EEE. Par exemple, l'étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) est envahissant en Amérique du Nord, tandis que le raton laveur (*Procyon lotor*) est envahissant en Europe. Nous devons collaborer à travers l'Europe afin d'éviter que le manque d'action dans les zones limitrophes ne rende vains nos travaux.

Le projet MIRDINEC est une belle illustration de collaboration entre la Norvège, la Suède, la Finlande et le Danemark pour prévenir et endiguer la prolifération d'une EEE. Il convient de saluer particulièrement la Norvège qui, en dépit de l'absence de chien viverrin sur son territoire, a compris l'intérêt de ce projet et l'a cofinancé. La FACE est très fière du succès de ce projet. Depuis son lancement en 2010, aucun chien viverrin n'a été détecté en dehors de la zone de répartition initiale de début de

projet. De plus, l'accroissement de population pressenti dans la zone étudiée a été évité et aucune augmentation n'a été détectée. Grâce à des recherches supplémentaires, des avancées ont été enregistrées dans le domaine de la compréhension de la biologie du chien viverrin, en particulier sa répartition au cours de l'année et selon le sexe. Le projet a également permis d'élaborer de nouvelles techniques qui peuvent être utilisées dans d'autres régions.

On pourrait se demander pourquoi les chasseurs s'intéressent tant à mettre un terme à la prolifération du chien viverrin, au vu de la faible menace qu'il présente pour les intérêts de chasse dans le nord de la Suède. En réalité, il pourrait menacer certains amphibiens rares tels que le sonneur à ventre de feu (*Bombina bombina*) dans le sud de la Suède et les colonies d'oiseaux d'eau nicheurs. Les chasseurs se préoccupent de la faune sauvage en général et pas uniquement des espèces de gibier qu'ils chassent.



## CONSEIL DE L'EUROPE - CONVENTION DE BERNE: CODE DE CONDUITE SUR LA CHASSE ET LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La 33<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la Convention de Berne s'est tenue du 3 au 6 décembre à Strasbourg. Le Code de conduite sur la chasse et les espèces exotiques envahissantes y a été adopté en termes favorables. Il s'agit là d'une étape importante, l'aboutissement de 2 ans de dialogue avec les auteurs du Code. L'idée de développer ce Code de conduite a été émise pour la première fois en 2003 dans le cadre de la Stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes de la Convention de Berne, incluant parmi ses points d'action « Collaborer avec la Fédération des associations de chasseurs de l'UE (FACE) et les organisations nationales de chasse et de tir pour évaluer les risques liés à l'introduction d'espèces exotiques de gibier lors des repeuplements. Le cas échéant, coopérer à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre d'un Code européen de conduite sur la chasse, afin de réglementer et de gérer de telles introductions. » Dix ans plus tard, cet objectif a été atteint. En outre, il ressort clairement du Code que la chasse a considérablement changé depuis 1980 et ne constitue plus un moyen d'introduction d'espèces de faune exotique important. Il convient également de comprendre qu'il s'agit là d'un code de conduite sur les EEE

comme il en existe d'autres, portant notamment sur l'horticulture, les jardins botaniques, les animaux de compagnies et les zones protégées, tandis qu'un code portant sur la pêche récréative devrait voir le jour l'année prochaine. Ces codes de conduite ne sont pas contraignants comme mentionné dans l'Introduction du Code, « l'autorégulation est jugée plus efficace que tout autre dispositif juridiquement contraignant ».

Parmi les autres dossiers pertinents se trouvaient notamment les efforts d'éradication de l'Erismature rousse (*Oxyura jamaicensis*).

Cette espèce s'est échappée de groupes de sauvagine du Royaume-Uni il y a près de 50 ans. Elle s'est reproduite dans la nature et a étendu son aire de répartition en Europe continentale où son hybridation menace fortement la survie de la très rare Erismature à tête blanche (*Oxyura leucopsis*). L'UE et le Conseil de l'Europe disposent de réglementations et règles pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes et en élaborent de nouvelles. La Convention de Berne a adopté en 2010 une Recommandation aux Parties contractantes sur l'éradication de l'Erismature rousse.

Les fonctionnaires et experts nationaux ont fait rapport de la situation dans leurs pays respectifs. Le Royaume-Uni a déclaré qu'il restait moins d'une cinquantaine de spécimens d'Erismature rousse d'Amérique du nord dans le pays (contre plus de 6000 il y a dix ans) et que les opérations de contrôle de populations se poursuivront jusqu'à l'éradication de l'espèce. La France, la Belgique et l'Espagne ont également fait part d'avancées importantes en matière d'éradication d'Erismature rousse. Le manque de mesures à l'égard de cette espèce de la part des autorités néerlandaises demeure préoccupant, d'autant que le nombre d'Erismature rousse aux Pays-Bas

ne cesse d'augmenter depuis quelques années (recensement d'au moins 12 couples sur 8 sites différents en 2013).

Les autorités de la Convention de Berne perçoivent cela comme une violation grave et envisagent d'engager une procédure pour non-respect des objectifs fixés, sujette au dépôt de plainte officielle par un autre pays ou une organisation non-gouvernementale. Une procédure similaire a été entamée à l'encontre de l'Italie il y a quelques années pour ne pas avoir réussi à contrôler la prolifération de l'écureuil gris.

## LA DIRECTIVE OISEAUX

La FACE a été officiellement fondée en 1977, à la suite de l'engagement de plusieurs associations nationales de chasse dans le processus qui allait conduire à l'adoption de la Directive Oiseaux de l'UE en 1979.

Aujourd'hui, la FACE continue à renforcer la mise en œuvre de cette directive et à relever les défis se présentant, notamment l'élargissement de l'UE et les changements de statuts des populations d'oiseaux sauvages en Europe – ces activités restent au cœur du travail de la FACE.

Conformément à l'Objectif 1 de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020, la FACE se concentre sur l'Action 3 – Renforcer la prise de conscience et la participation des parties prenantes et améliorer l'application de la législation, et l'Action 4 – Améliorer et rationaliser le suivi et la notification, qui complètent les vastes engagements auxquels la FACE a souscrit en matière de conservation des oiseaux migrateurs.

### PREMIER RAPPORT DES ETATS MEMBRES SUR LE STATUT DES POPULATIONS D'OISEAUX SAUVAGES EN VERTU DE LA DIRECTIVE

*Fin 2013, les États membres ont soumis leurs premiers rapports sous le nouveau format convenu, reprenant les statuts de populations et les tendances de près de 500 espèces d'oiseaux pour la période 2008-2012. Précédemment, les rapports de mise en œuvre de dispositions nationales en vertu de la Directive étaient exigés tous les 3 ans. Désormais, il a été convenu de soumettre des rapports plus étoffés tous les 6 ans. Ceci fait suite aux importants travaux effectués dans le cadre du Groupe d'experts en reporting dans lequel la FACE est impliquée depuis sa création en 2008.*

### COMMENT MESURER LES PROGRES DE LA DIRECTIVE OISEAUX ?

Le 21 novembre 2013, les membres du Groupe d'experts en reporting de la Commission européenne se sont réunis pour examiner comment mesurer les progrès relatifs à l'Objectif 1 de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 – à savoir que 50% des évaluations supplémentaires d'espèces, effectuées au titre de la Directive Oiseaux, indiquent un état stabilisé ou amélioré. Selon l'évaluation effectuée par BirdLife International en 2004, 52% des oiseaux présentent un état de conservation stabilisé. Si l'objectif ne se limitait qu'à augmenter ce chiffre de 50%, cela signifierait que 78% des espèces devraient présenter un état de conservation stabilisé à l'horizon 2020. Cependant, ceci n'est pas tout à fait exact car l'objectif concerne les espèces à l'état stabilisé ou en cours d'amélioration. L'objet de la réunion de novembre était de définir les conditions de classification des espèces dans la catégorie « en cours d'amélioration » même si leur état n'est pas stabilisé d'ici à 2020. Par exemple, si une espèce présente un déclin à long terme depuis 1980 mais se stabilise au cours des 10 dernières années, elle serait classée dans la catégorie « en cours d'amélioration ». Lors de la réunion, des préoccupations ont été soulevées quant au fait que nos évaluations concernent principalement l'étendue de déclin des espèces. Si nous ne nous focalisons que sur le côté négatif, nous ne présentons qu'un tableau partiel de la situation. Nous devrions également faire voix des réussites en matière de conservation et de la prospérité de certaines espèces.

## COMITE ORNIS: SOUS QUELLES CONDITIONS LA CHASSE D'UNE ESPECE AU STATUT DEFAVORABLE PEUT-ELLE ETRE AUTORISEE ?

Cette question a été soulevée lors de la réunion du Comité ORNIS du 30 avril 2014 où ont été présentés les résultats d'une étude visant à évaluer la mise en œuvre des plans de gestion de l'UE pour les espèces visées par l'Annexe II de la Directive Oiseaux. Comme l'a expliqué la Commission, ces plans de gestion, bien que juridiquement non contraignants, ont pour but d'aider les États membres à remplir leurs obligations en vertu de la Directive Oiseaux, et plus particulièrement les dispositions de l'Article 7, en veillant à ce que la chasse de ces espèces soit pratiquée dans le respect des principes de l'utilisation raisonnée et du maintien des populations à un niveau satisfaisant.

Les 13 plans de gestion arrivant à échéance, une évaluation de leur mise en œuvre par les États Membres a été conduite, révélant notamment que les mesures ayant été prises pour ces espèces n'étaient que rarement liées aux plans de l'UE. Au total, seuls 8% des objectifs à court-terme des plans de gestion ont été atteints entièrement, même si une large majorité d'objectifs ont été atteints partiellement. Les mesures relatives à la chasse (interdictions de chasse, limites de prélèvements, statistiques de tableaux de chasse, etc.) ont enregistré le meilleur score de mise en œuvre, tandis que les mesures relatives à la conservation / gestion des habitats (en particulier les projets agro-environnementaux) ont réalisé le plus mauvais score.

L'étude a considéré la contribution de la communauté cynégétique dans la mise en œuvre des mesures comme faible, mais néanmoins plus importante dans les pays autorisant la chasse des espèces concernées. La FACE a déclaré que ce degré d'exécution relativement faible pouvait s'expliquer, d'une part, par l'orientation des mesures inscrites dans les plans de gestion, tournées non pas vers l'implication des chasseurs dans les mesures de la conservation de la nature mais plutôt vers l'imposition de restrictions à suivre relevant de la compétence des autorités et, d'autre part, par les initiatives volontaires et officieuses des chasseurs dans la conservation de la nature.

Comme souligné dans le Manifeste pour la biodiversité de la FACE, il est nécessaire de documenter les travaux de conservation de la nature entrepris par les chasseurs pour démontrer la contribution de la chasse à la nature.

Ceci est particulièrement important pour les espèces chassables présentant des déclin de populations, par exemple la Perdrix grise (*Perdix perdix*) dont les populations ont décliné de manière significative dans la majorité de l'Europe en raison de la perte et de la dégradation des habitats et dont le déclin aurait certainement été plus marqué sans les efforts entrepris par les chasseurs. Dans certains cas, notamment en Irlande, les chasseurs ont même sauvé des espèces de l'extinction au niveau national.

Concernant les prochaines étapes, la FACE a rappelé les recommandations stipulées dans le rapport élaboré par la FACE et BirdLife International en 2012 sur la méthodologie à suivre dans la planification du rétablissement des espèces d'oiseaux au sein de l'Union européenne et, en particulier, la nécessité de travailler en partenariat pour renforcer l'appropriation des plans par les parties prenantes et les autorités. Tous les processus de planification devraient commencer par un atelier de travail visant à identifier les activités concrètement soutenues par ceux qui seront chargés de leur mise en œuvre. Sans cela, on risque de prendre un mauvais départ et de mettre à mal les efforts de conservation des espèces.



# GRANDS CARNIVORES

*« Les chasseurs font partie des acteurs principaux dans la conservation et la gestion des grands carnivores en Europe : ils font – et doivent faire – partie de la solution. »*

**- Pia Bucella, Commission européenne**

Au cours de l'année 2013, la FACE a encouragé le dialogue avec et entre les diverses parties prenantes intéressées par les grands carnivores. Cela a abouti à l'Accord sur la coexistence entre l'Homme et les grands carnivores signé le 10 juin 2014.

Il s'agit d'un processus de dialogue entre les principales organisations de parties prenantes intéressées par les grands carnivores. L'objectif principal est l'identification d'approches concrètes permettant, d'une part, d'assurer le maintien ou l'accomplissement d'un état de conservation favorable pour les grands carnivores européens – l'Ours brun (*Ursus arctos*), le Lynx

d'Eurasie (*Lynx lynx*), le Loup (*Canis lupus*) et le Glouton (*Gulo gulo*) – et, d'autre part, de garantir la coexistence entre les grands carnivores et les hommes en atténuant les conflits. Le premier atelier de travail de l'UE, organisé le 25 janvier 2013, avait pour but d'identifier les visions des parties prenantes vis-à-vis des paysages ruraux, leurs principaux obstacles et leurs éventuelles solutions. La deuxième réunion de suivi, organisée le 5 décembre, a rassemblé près de 90 représentants d'organisations d'éleveurs de bétail, d'éleveurs de rennes, de chasseurs, de sylviculteurs, d'ONG environnementales, de scientifiques et autres, pour examiner les prochaines étapes suggérées par la Commission sur base de contributions préalables des parties prenantes. La communauté cynégétique était bien représentée à cet événement et comptait 12 experts du Groupe de travail grands carnivores de la FACE.

En janvier 2014, un groupe restreint de parties prenantes et hauts fonctionnaires de la DG Environnement se sont réunis pour planifier l'élaboration de la Plateforme Grands Carnivores.

Lors de cette réunion, la FACE a apporté une contribution constructive à la liste de points d'action clés relatifs aux populations de grands carnivores en Europe. La FACE a en outre souligné la nécessité de reconnaître que certaines communautés rurales souffrent de la présence de grands carnivores. Les utilisations traditionnelles de la terre comme l'agriculture extensive et l'élevage fournissent également d'importants habitats pour la faune sauvage qui seraient perdus si la terre venait à être abandonnée. Nier l'existence d'un problème n'est pas propice à sa résolution.

Après deux ans de travaux préparatoires, la Plateforme sur la coexistence entre l'homme et les grands carnivores, promue par la Commission européenne, a fait l'objet d'un accord signé



le 10 juin à Bruxelles entre les principales organisations de parties prenantes européennes, en présence du Commissaire européen chargé de l'environnement Janez Potočnik.

Dans son discours, M. Potočnik a déclaré: « [...] Nous devons traiter nos voisins naturels avec respect — mais nous devons également tenir compte des préoccupations de ceux dont les vies sont réellement affectées par leur proximité immédiate. Je tiens à féliciter les organisations qui ont travaillé ensemble pour mettre en place cette plateforme importante, qui constitue une avancée majeure sur la voie d'une coexistence pacifique ».

Le Président de la FACE, Gilbert de Turckheim, a fait voix des préoccupations de la communauté cynégétique européenne à l'égard du nombre croissant de problèmes impliquant de grands carnivores dans des terres recolonisées après des dizaines d'années d'absence. Les chasseurs sont d'importants acteurs ruraux impliqués depuis longtemps dans les activités de surveillance, conservation, résolution de conflits et gestion des loups dans de nombreux pays. En participant à la Plateforme sur la coexistence entre l'homme et les grands carnivores, la FACE réitère son engagement en faveur de la conservation de la nature par le biais de l'utilisation durable.

Lors du lancement de cette initiative, la Commission européenne a souligné que cet accord appartenait aux parties prenantes, le comparant à l'Accord FACE-BirdLife International de 2004 sur la Directive Oiseaux, dont l'accord sur les grands carnivores a repris le modèle.

La Directive Habitats est un instrument juridique approprié pour la conservation et la gestion des espèces au statut de conservation défavorable. Cependant, l'interprétation de ses provisions doit être mieux comprise aux niveaux national et local, en particulier la réglementation sur les grands carnivores présentant des signes d'amélioration de leurs populations. Les conflits doivent être résolus en tenant compte des besoins des communautés locales, des aspects économiques et des traditions.

Par le biais de cette plateforme, la FACE poursuivra ses efforts dans le domaine de la conservation des grands carnivores en Europe et la promotion du rôle des chasseurs. Nous ne voulons pas que les grands carnivores soient perçus comme des espèces hautement protégées ou des menaces. Nous aimerions plutôt qu'ils soient intégrés dans nos paysages en tant qu'espèces de gibier respectées.

*Les chasseurs sont d'importants acteurs ruraux impliqués depuis longtemps dans les activités de surveillance, conservation, résolution de conflits et gestion des loups dans de nombreux pays.*

*En participant à la Plateforme sur la coexistence entre l'homme et les grands carnivores, la FACE réitère son engagement en faveur de la conservation de la nature par le biais de l'utilisation durable.*

# MISE A MORT ILLEGALE

## ACTION DE LA FACE CONTRE LA MISE A MORT, LE PIEGEAGE ET LE COMMERCE ILLEGAUX D'OISEAUX

### IMPEL (RESEAU DE L'UNION EUROPEENNE POUR L'APPLICATION ET LE RESPECT DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT) A LANCE UN PREMIER CAS PILOTE SUR LA MISE A MORT, LE PIEGEAGE ET LE COMMERCE ILLEGAUX D'OISEAUX

IMPEL est une association internationale sans but lucratif d'autorités environnementales européennes. Elle a été établie en 1992 en tant que réseau informel d'inspecteurs impliqués dans la mise en œuvre et l'application du droit environnemental. Les principales activités d'IMPEL concernent la sensibilisation, le renforcement de capacités et l'échange d'informations et d'expériences sur la mise en œuvre et l'application des lois. Auparavant, IMPEL se centrait sur des questions plus industrielles telles que l'enfouissement et l'expédition transfrontalière de déchets. L'association se tourne désormais vers des dossiers plus « verts ».

L'objectif global du projet est de contribuer à l'élimination de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux protégés par la Directive Oiseaux de l'UE à travers la sensibilisation, l'échange de bonnes pratiques et l'amélioration de la coopération entre les experts impliqués dans la mise en œuvre des lois.

Lors de la première table ronde du projet, le 16 mai 2013, la FACE a été invitée à présenter un aperçu de son implication dans les dossiers en relation avec la criminalité à l'égard de la faune sauvage et la Feuille de route de l'UE sur la mise à mort, le piégeage et le commerce illégaux d'oiseaux. Ce fut une réunion relativement restreinte, avec 4 États membres présents (Chypre, Italie, Malte et République tchèque) et des représentants d'IMPEL, BirdLife International et UE-Twix (EU Trade in Wildlife Information eXchange) – un système intranet géré par TRAFFIC permettant aux fonctionnaires en charge de l'application de la loi (par ex. les douaniers, les magistrats) d'échanger des informations sur

les saisies d'espèces sauvages dans les États membres de l'UE.

Lors de cette réunion, la FACE a souligné la nécessité de comprendre et définir le problème afin d'établir des priorités et des objectifs, plutôt que de décider de ce qui est nécessaire sur base de premières impressions. Les priorités doivent être établies en fonction des menaces pesant sur la conservation de la nature et de l'ampleur du problème. Il est clairement ressorti des présentations des États membres que chaque pays a des besoins différents mais un objectif commun, à savoir l'amélioration de l'efficacité des enquêtes et des poursuites.

Une deuxième réunion du projet IMPEL, intitulée « Éliminer la mise à mort illégale des oiseaux », s'est tenue les 2 et 3 octobre à Malte, en marge d'une grande conférence sur la mise en œuvre et l'application de la législation environnementale européenne.

Alors que la première réunion était axée sur l'empoisonnement illégal d'oiseaux, en particulier les rapaces, et le piégeage et commerce illégal de passereaux, les débats de la seconde réunion se sont centrés sur des tâches plus concrètes, correspondant aux besoins des États membres.

La FACE a souligné les efforts déployés par les organisations de chasseurs pour établir une distinction claire entre chasse légale et mise à mort illégale d'oiseaux. En outre, elle a insisté sur l'importance de relayer ce message par le biais d'autres groupes de conservation de la nature. Un message commun ne peut que renforcer les efforts et aider à réduire les conflits entre les groupes.

*La mise à mort illégale n'est pas un acte de chasse.*

MISE À MORT, PIÉGEAGE ET COMMERCE ILLÉGAUX D'OISEAUX SAUVAGES  
– CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE - 29-31 MAI A TUNIS

La question de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux, en particulier dans les pays méditerranéens, a régulièrement figuré à l'ordre du jour des réunions de la Convention de Berne du Conseil de l'Europe au cours des 15 dernières années. Son Comité permanent a donc décidé d'organiser une conférence européenne, qui s'est tenue à Chypre en juillet 2011, pour répondre à ce problème. La FACE a activement participé aux débats, qui ont donné lieu à la Recommandation n°155 (2011) sur la mise à mort, le piégeage et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages préconisant la tolérance zéro à l'égard de la mise à mort illégale d'oiseaux et la distinction entre mise à mort illégale et chasse légale, avec reconnaissance du rôle positif de la chasse légale et de l'utilisation durable de la nature dans la lutte contre les problèmes identifiés.

La FACE a été représentée, à nouveau, lors d'une Conférence de suivi organisée par la Convention

de Berne les 29-30 mai 2013 à Tunis.

Cette conférence de suivi a rassemblé des représentants de dix-neuf pays, aux côtés de fonctionnaires de l'UE, de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), ainsi que de délégués de l'Institut de recherche OMPO, de la Fédération des chasseurs tunisiens et un large éventail d'ONG pour la conservation et/ou la protection des oiseaux.

La FACE a livré une présentation sur la criminalité rurale et sur les défis et les opportunités du tourisme de chasse durable d'oiseaux dans les pays hôtes. Elle y a souligné la nécessité de comprendre les raisons de la capture et du commerce illégaux d'oiseaux afin de pouvoir cibler au mieux les campagnes de sensibilisation et d'information.

*La FACE soutient, depuis longtemps,  
une politique de tolérance zéro à l'égard de  
la mise à mort illégale d'oiseaux.*

# CONGRES DE L'UIBG

LA FACE AU COURS D'UNE  
REUNION INTERNATIONALE DE  
PROFESSIONNELS DE LA FAUNE  
SAUVAGE: CONGRES DE L'UIBG  
2013 A BRUXELLES



Le 31<sup>e</sup> Congrès biennal de l'Union internationale des biologistes du gibier (UIBG), intitulé « Diversité dans la gestion de la faune sauvage: objectifs et outils », a rassemblé plus de 300 participants issus de 34 pays et de 4 continents dans la capitale européenne, Bruxelles, du 28 au 30 août 2013.

Depuis sa création en Allemagne, en 1954, l'UIBG s'est positionnée sur la scène internationale comme un acteur clé de la promotion de la conservation et de la gestion rationnelles de la faune sauvage. Dotée d'une structure flexible, elle constitue une plateforme unique de discussions et d'échanges de vues pour les biologistes, les sylviculteurs, les vétérinaires, les gardes-chasses, les sociologues, les économistes ruraux, les chasseurs et toute autre personne partageant un intérêt professionnel ou académique pour la biologie, la gestion et l'utilisation durable du gibier et d'autres espèces de faune sauvage et leurs habitats.

La thématique du Congrès 2013 a fait l'objet de nombreuses présentations de qualité, parmi lesquelles 6 allocutions d'ouverture, 84 exposés et 118 posters présentés au travers de 5 sessions plénières, 17 sessions parallèles et 7 ateliers thématiques, reflétant la diversité de pratiques de la gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats par les professionnels et les bénévoles du monde entier, poursuivant de nombreux objectifs et recourant à un éventail d'outils et de techniques.

Plusieurs questions ont été soulevées à la suite des présentations et davantage encore lors des débats et des échanges de vues qui s'en sont suivis (y compris les échanges informels lors des pauses, des événements parallèles et des excursions).

En ce qui concerne les méthodologies appliquées, les participants se sont accordés sur le fait que les recensements et la surveillance de la faune

sauvage pourraient ne plus être suffisants. Il convient de fixer des objectifs de gestion clairs centrés non seulement sur les espèces de gibier et leurs habitats, mais également sur l'ensemble de l'écosystème et l'environnement au sens large.

Le Congrès a également abordé la question des espèces exotiques envahissantes, de leurs impacts sur la gestion de la faune sauvage et d'autres aspects sociétaux. Ce dossier fera sans doute l'objet d'une attention encore plus importante lors des prochains Congrès de l'UIBG. Pour la première fois lors d'un Congrès de l'UIBG, une session plénière et un atelier thématique se sont intéressés à la recherche en matière de bien-être de la faune sauvage et à ses applications pratiques dans la gestion des espèces de faune sauvage.

D'autres ateliers thématiques portaient sur la gestion des grands carnivores au sein de l'UE, les impacts environnementaux de la Politique Agricole Commune, le rôle du piégeage durable dans la gestion de la faune sauvage, la gestion du sanglier « urbain » et le recours à la technologie GPS dans la recherche sur la faune sauvage et la gestion des oiseaux d'eau migrateurs (cf. reconstitution du Groupe de spécialistes en capture d'oiseaux d'eau de Wetlands International, dans l'encadré suivant). Le prochain Congrès de l'UIBG se tiendra en août 2015 à Puebla, au Mexique, sous la présidence du Professeur Daniel Jiménez-García, succédant au Président sortant de l'UIBG, le Dr. Yves Lecocq. Historiquement et culturellement parlant, l'UIBG s'est centrée principalement sur l'Europe, mais l'Amérique du Nord a participé activement aux événements de Bruxelles, en livrant deux des six allocutions d'ouverture, notamment celle du Dr. Wini Kessler, Président de l'organisation The Wildlife Society (TWS) lors de la Session d'ouverture. Il est apparu évident qu'il existe de nombreuses similitudes entre l'Europe et l'Amérique du Nord dans les domaines de la gestion de la faune sauvage et de la recherche et qu'une coopération plus étroite entre l'UIBG et la TWS ne peut qu'être bénéfique.

## RELANCE DU GROUPE DE SPECIALISTES EN CAPTURE D'OISEAUX D'EAU DE WETLANDS INTERNATIONAL

Le Groupe de spécialistes en capture d'oiseaux d'eau (WHSG) de Wetlands International a été relancé le 28 août lors d'une session thématique du Congrès de l'UIBG consacrée à la gestion des oiseaux d'eau et parrainée par la FACE.

La réactivation de ce Groupe répond à un besoin de longue date de gérer le gibier de façon plus coordonnée et en particulier du gibier d'eau migrateur. Elle a été précédée par une hausse des activités de gestion durable des oiseaux d'eau dans l'aire couverte par l'AEWA, comprenant notamment l'élaboration et l'adoption de Plans de gestion et Plans d'action de l'AEWA prévoyant la coordination de pratiques de prélèvement durable d'espèces au sein de l'aire de répartition, notamment pour les espèces telles que l'Oie à bec court (*Anser brachyrhynchus*) et l'Oie des moissons (*Anser fabalis fabalis*). Les processus en cours démontrent, d'une part, qu'il est nécessaire de disposer de conseils scientifiques et politiques en matière d'utilisation durable d'oiseaux d'eau à l'échelle des voies de migration et, d'autre part, que l'AEWA est un instrument permettant l'élaboration et la mise en œuvre de ces conseils.

Conformément à son mandat, le Groupe de spécialistes en capture d'oiseaux d'eau a pour objectifs de promouvoir les connaissances scientifiques et de fournir des conseils

scientifiques dans les processus nationaux et internationaux au sein desquels le prélèvement est préoccupant pour la conservation et la gestion d'espèces d'oiseaux d'eau et de populations d'espèces.

Le Groupe sera notamment chargé de déterminer l'étendue et les types de prélèvements pratiqués au sein des grandes voies de migration d'oiseaux d'eau, d'identifier les informations nécessaires à la gestion durable des populations d'oiseaux d'eau et les lacunes de connaissances à combler. Il s'efforcera également de fournir des outils de prise de décision utiles en matière de gestion des prélèvements. Si les travaux du Groupe seront principalement axés sur l'aire de répartition de l'AEWA, le Groupe restera ouvert aux questions mondiales et veillera à améliorer la collaboration entre les acteurs des différentes voies de migration.

Le Groupe sera affilié aux autres Groupes de spécialistes de Wetlands International. Sa présidence sera confiée au Professeur Jesper Madsen, de l'Université d'Aarhus, au Danemark, et son Secrétariat sera assuré par la FACE. Ceci illustre l'engagement permanent des chasseurs européens dans la gestion durable des oiseaux d'eau migrateurs.



## D'EMINENTS CHASSEURS DU MOYEN-ORIENT ET D'AFRIQUE SIGNENT UNE DECLARATION SUR LA CHASSE RESPONSABLE

Le 5 décembre, les chasseurs de 7 pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont signé une Déclaration régionale sur la chasse responsable lors d'une cérémonie organisée à Beyrouth, au Liban, par BirdLife International et le Projet Migratory Soaring Birds (MSB) de PNUD/FEM, en partenariat avec la Société pour la protection de la nature au Liban (SPNL, partenaire libanais de BirdLife). Le projet MSB a pour objectif d'intégrer la gestion de la conservation dans les secteurs publics et privés suivant: l'agriculture, le tourisme, la gestion des déchets, l'énergie et la chasse dans 11 pays le long de la voie de migration de la Vallée du Rift / Mer rouge. L'approche collaborative et inclusive au cœur de ce projet promet un bel avenir pour la conservation dans la région sous le signe de la durabilité et de l'efficacité.

Marilise Saghini de la FACE a rejoint les chasseurs, les observateurs du Haut Conseil de la chasse du Liban, le Directeur de la Conservation de BirdLife International, Richard Grimmet, et son *Senior Programme Manager* (flyways), Marcus Kohler, les partenaires de BirdLife des pays participants, le Ministère libanais de l'environnement et le Programme de développement des Nations Unies (PNUD).

Sous l'égide de S.E. M. Nazem El Khoury, Ministre libanais de l'environnement, la cérémonie a célébré l'adoption du « Code de bonnes pratiques pour les chasseurs et les groupes de chasse pour une chasse responsable et une protection totale des oiseaux planeurs migrateurs ». Les signataires de la Déclaration pour une chasse responsable se sont engagés à honorer ce Code de bonnes pratiques en tant que principe fondateur de leurs activités de chasse et à mettre en œuvre des mesures de conservation

pour les oiseaux planeurs migrateurs et leurs habitats. De nombreux chasseurs ont exprimé leur souhait de créer des groupes et sociétés de chasse responsable au niveau national dont la pierre angulaire serait ce Code de bonnes pratiques.

Après la signature officielle de la Déclaration, plusieurs présentations ont illustré différents aspects de la chasse et de la conservation des oiseaux dans cette région. Les présentations nationales des chasseurs ont dressé un portrait de la chasse dans leurs pays respectifs et montré qu'en dépit des différences sociales, politiques et culturelles, les chasseurs d'Europe et du Moyen-Orient partagent des préoccupations, des valeurs et, bien évidemment, des espèces. La FACE a été invitée à présenter son fonctionnement, l'organisation de la chasse en Europe et la collaboration mutuellement bénéfique entre chasseurs et autres défenseurs de l'environnement.

La FACE a souligné l'intérêt des projets de conservation conjoints, qui sont des vecteurs efficaces de confiance et de reconnaissance. M. Osama Al Nouri, coordinateur régional du projet MSB, a déclaré que le projet MSB vise à relancer les pratiques traditionnelles de chasse durable qui ne menacent pas les oiseaux planeurs migrateurs le long de la voie de migration de la Vallée du Rift/ Mer rouge couverte par le Code de conduite, dans le but d'établir, aux niveaux national et régional, des groupes de chasseurs matures et responsables travaillant en étroite collaboration avec les partenaires de BirdLife pour éliminer les pratiques de chasse dénuées de tout discernement, et aussi dans le but d'assurer un engagement ferme du gouvernement par le biais de réglementations efficaces et de mise en œuvre effective des lois nationales.

*Les chasseurs d'Europe et du Moyen-Orient partagent des préoccupations, des valeurs et, bien évidemment, des espèces.*

Reconnaitre clairement la nécessité de travailler avec les chasseurs pour atteindre des objectifs de conservation – au lieu de s’y opposer – est très prometteur pour la conservation de cette importante voie de migration. Comme nous l’avons vu en Europe, où la collaboration est inhérente aux mesures de conservation et de chasse, des résultats considérables sont à portée de main. Tandis que se poursuivent les travaux sur ce projet et d’autres initiatives futures au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, il sera essentiel d’explorer la meilleure manière d’inciter les chasseurs à conserver la nature. Conformément à la Résolution adoptée lors du Congrès mondial de la nature de l’Union internationale pour la conservation de la nature en 2000: « L’utilisation

des ressources biologiques sauvages, à condition qu’elle soit durable, est un instrument important au service de la conservation de la nature, parce que les avantages économiques et sociaux qui en découlent incitent les utilisateurs à conserver ces ressources. » Les chasseurs responsables de cette région ont tout intérêt à favoriser une philosophie de chasse responsable au Moyen-Orient, où les chasseurs sont reconnus en tant que force de conservation efficace des espèces et des habitats.

La Déclaration et le Code de bonnes pratiques signés et adoptés à l’occasion de cet événement sont publiés sur le site <http://migratorysoaringbirds.undp.birdlife.org/en/sectors/hunting>.

*Reconnaitre clairement la nécessité de travailler avec les chasseurs pour atteindre des objectifs de conservation – au lieu de s’y opposer – est très prometteur pour la conservation de cette importante voie de migration.*



# ACCORDS INTERNATIONAUX

# CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION - CITES

La CITES est principalement pertinente pour les chasseurs dans le cadre de l'importation et l'exportation de trophées de chasse, mais aussi de par sa position parmi les accords internationaux déterminants dans l'élaboration de l'agenda mondial de la conservation, les principes de conservation et les outils et moyens de coopération.

La CITES compte actuellement 180 parties, dont les 28 États membres de l'UE qui, au cours des CdP qui se tiennent tous les 3 ans, sont tenus de parler d'une seule voix et de voter en bloc.

*LA CITES a pour but de réglementer le commerce international de spécimens d'animaux et de plantes sauvages tout en veillant à ce qu'il ne menace pas la survie des espèces.*

## CONSULTATION DE L'UE SUR LES RÈGLES D'IMPORTATION DE TROPHÉES PAR LES CHASSEURS DANS LES ÉTATS MEMBRES

**En 2013 et 2014, la Commission européenne a mené un processus de révision du cadre réglementaire régissant l'importation de trophées de chasse dans les États membres de l'UE par le biais de la « dérogation pour effets personnels et domestiques ». Cette dérogation accorde aux chasseurs un régime moins restrictif et moins contraignant que celui imposé au secteur commercial dans le cadre du commerce d'espèces sauvages.**

### COMMENTAIRES DE LA FACE À LA COMMISSION

Dans le cadre d'un processus de consultation, la FACE a soumis une série de commentaires à la Commission, dont les principales conclusions sont présentées ci-dessous:

- Aucun amendement restrictif à la dérogation pour effets personnels et domestiques de l'UE concernant les trophées de chasse ne devrait être introduit sans preuve évidente de préoccupations avérées en matière de conservation justifiant de telles restrictions, car cela imposeraient un fardeau supplémentaire, injustifié et disproportionné, – non requis par la Convention CITES – aux chasseurs prenant part à une activité de conservation de la faune sauvage. Une

telle décision pourrait nuire aux efforts visant à utiliser la chasse en tant qu'outil de conservation / subsistance dans les États de l'aire de répartition.

- Au cas où un examen scientifique approfondi de la Commission démontrerait l'existence de préoccupations avérées en matière de conservation, la solution la moins restrictive devrait être choisie. Il conviendrait certainement d'éviter l'introduction d'un système de permis d'importation obligatoire pour tous les trophées de chasse d'espèces inscrites à l'Annexe B. Une solution envisageable - si nécessaire - et pouvant être mise en œuvre par le règlement de la Commission, serait de créer une disposition excluant de la dérogation des combinaisons spécifiques d'espèces-populations/pays soulevant des préoccupations en matière de conservation, par le biais du Règlement de l'UE concernant les suspensions.

La chasse au trophée reposant sur des critères scientifiques et pratiquée dans le respect de la législation pertinente constitue un outil de conservation incitant financièrement les communautés locales à coexister avec certaines espèces problématiques et concourant à la sauvegarde de certaines d'autres espèces en

voie d'extinction. Toute charge supplémentaire imposée aux citoyens européens s'engageant dans ces activités licites risque de réduire les fonds alloués à la conservation de la faune sauvage.

Les conclusions de la FACE ont été reprises par des organisations telles que le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), le Safari Club International (SCI), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Bureau européen pour la conservation et le développement (BECD) et l'association américaine WAFWA (Western Association of Fish and Wildlife Agencies), avec dans certains cas, une référence directe au document de la FACE. Les décideurs européens ont donc reçu un message fort et uni du monde de la conservation de la nature stipulant qu'il serait injustifié d'introduire des amendements plus restrictifs à la dérogation pour effets personnels et domestiques de l'UE concernant les trophées de chasse et qu'une telle action pourrait nuire grandement aux efforts visant à utiliser la chasse



comme moyen de conservation/subsistance dans les États de l'aire de répartition.

La FACE poursuivra sa collaboration avec d'autres partenaires internationaux pour le maintien d'un système d'importation/exportation de trophées de chasse au niveau de l'UE à la fois efficace et non bureaucratique. La Commission devrait statuer à ce sujet en 2014.

#### SAFARI CLUB INTERNATIONAL - SCI



Avec une représentation dans 107 pays, le SCI se démarque en tant que chef de file en matière de protection de la liberté de chasser et de promotion de la conservation de la faune sauvage au niveau mondial. Le SCI travaille en étroite collaboration avec son organisation sœur, la Fondation SCI (SCI-F), qui finance et gère des programmes mondiaux de conservation de la faune sauvage et d'éducation à la nature. Ces deux organisations sont des partenaires clés de la FACE sur un large éventail de dossiers, allant de la chasse au sens strict à la conservation de la nature au niveau mondial. Au cours de l'année écoulée, la collaboration entre la FACE et le SCI s'est principalement centrée sur la reconnaissance du rôle de la chasse en tant qu'outil de conservation de la nature dans le cadre de la CITES et, en particulier, sur la révision du cadre réglementaire de l'UE relatif au commerce d'espèces sauvages. En décembre 2013, la FACE a participé à la Réunion annuelle des Chapitres européens du SCI au Château de Palarikovo, en Slovénie.

*Les bénéfices sociaux et économiques associés à l'utilisation durable de la nature, y compris les revenus de la chasse au trophée, incitent les populations locales à conserver la faune sauvage.*

# ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAUX MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE - AEWA



L'AEWA couvre 255 espèces d'oiseaux qui dépendent écologiquement des zones humides pendant au moins une partie de leur cycle annuel, incluant de nombreuses espèces de gibier.

Contrairement à beaucoup d'autres accords, l'AEWA reconnaît la nécessité de la conservation de la nature, y compris de l'utilisation durable des espèces migratrices. L'AEWA a développé des outils pour faire progresser la conservation de la nature, au lieu de se limiter à sa protection. Il s'agit donc d'un accord très important pour les chasseurs européens, régissant leur coopération dans la gestion des populations d'oiseaux migrateurs.

## PREMIERE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL INTERNATIONAL DE L'AEWA SUR L'OIE A BEC COURT

La première réunion du Groupe de travail international de l'AEWA sur l'Oie à bec court de Svalbard a été organisée le 23 avril à Copenhague sous l'égide de l'Agence danoise de la Nature. Elle a rassemblé les délégations nationales de trois des quatre États de l'aire de répartition situés le long de la voie de migration de la population de l'Oie à bec court (*Anser brachyrhynchus*) de Svalbard – la Norvège, le Danemark et la Belgique – ainsi que deux observateurs, à savoir la FACE et l'Agence finlandaise de la Nature.

Cette réunion importante pour la gestion européenne des oiseaux d'eau visait à examiner et convenir de la stratégie et des actions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de gestion pour la population d'Oie à bec court de Svalbard. Ce Plan de gestion sera le premier plan européen de gestion adaptative des voies de migration visant à gérer une population susceptible de menacer des écosystèmes sensibles sur ses aires de reproduction de Svalbard et de provoquer des conflits avec les intérêts agricoles le long

de sa route de migration, tout en maintenant la population dans un état de conservation favorable. Le plan détaille un certain nombre d'objectifs de gestion conjointe de la taille de la population de l'Oie à bec court de Svalbard conformément aux principes de la gestion adaptative. Le but est de préserver les conditions de vie et les habitats de l'Oie à bec court de Svalbard le long de sa voie de migration, tout en assurant que la chasse de cette espèce soit pratiquée dans le respect du principe de la durabilité.

Une guidance sur cette nouvelle approche de gestion adaptative est assurée par Dr. Fred A. Johnson de U.S. Geological Survey. Ce dernier collabore étroitement avec des experts de l'université d'Aarhus au Danemark à l'élaboration d'un cadre de modélisation destiné à soutenir la gestion adaptative des prélèvements de l'Oie à bec court de Svalbard. Le groupe de travail a examiné les conditions de mise en œuvre d'une stratégie de prélèvements durables reposant sur un cycle de régulation de la chasse de trois ans à partir de 2013. Dans le cadre de cette première phase de mise en œuvre d'une stratégie de gestion adaptative des prélèvements, il a été convenu qu'il était nécessaire de mener une évaluation annuelle de l'état des populations, des niveaux de prélèvements au Danemark et en Norvège et des évaluations de modèle, afin d'éviter les réactions incontrôlées de population et acquérir de plus amples connaissances



## ATELIER DE PLANIFICATION DES ACTIONS DE L'AEWA POUR L'OIE DES MOISSONS TUUSULA, FINLANDE, 12-14 NOVEMBRE

Si plusieurs espèces d'oies prospèrent en Europe occidentale, il existe cependant des exceptions. Lors de la 5ème session de la Réunion des Parties à l'AEWA en 2012 (RdP5), il avait été indiqué que l'Oie des moissons (*Anser fabalis fabalis*) avait connu un déclin, passant d'environ 100 000 oiseaux au milieu des années 1990 à 63 000 en 2009. Par conséquent, l'Oie des moissons a été inscrite à une catégorie supérieure de l'Accord, impliquant sa soumission à certaines mesures juridiques, notamment l'interdiction de sa chasse sauf lors de sa pratique dans le cadre d'un Plan d'action international par espèce, visant à encourager la mise en œuvre des principes de gestion adaptative des prélèvements. Ces conditions ont été proposées dans un amendement présenté à la RdP5.

Inscrire des espèces sur des listes et rédiger des amendements peut constituer une première étape nécessaire, mais la conservation de la nature ne s'avère véritablement bénéfique que si on la met en pratique. Heureusement, le Ministère de l'agriculture et des forêts et l'Agence finlandaise pour la faune sauvage ont pris l'initiative d'élaborer un Plan d'action international dans le cadre de l'AEWA.



La FACE et ses Membres veillent à garantir le droit pour les chasseurs d'acquérir, de détenir, d'utiliser et de voyager avec leurs armes à feu et munitions, en toute sécurité et en l'absence de bureaucratie, coûts ou restrictions injustifiées.

Nombre de ces aspects sont actuellement couverts par la législation européenne, soit par harmonisation complète ou par des règles minimales.

Par ailleurs, la FACE cherche à faciliter les processus permettant aux chasseurs de s'informer et d'accéder à des munitions abordables et disponibles à utiliser en toute sécurité pour le but recherché.

# ARMES A FEU ET MUNITIONS

# ARMES A FEU

L'année 2013 a été marquée par la publication, en octobre, de la Communication de la Commission européenne intitulée « Les armes à feu et la sécurité intérieure dans l'Union Européenne : protéger les citoyens et déjouer les trafics illicites ».

La Commission européenne y décrit quelques actions spécifiques pour s'attaquer aux activités illégales (ce que la FACE salue), mais y fait également part de son intention de changer radicalement les règles de l'UE en matière d'acquisition et de possession d'armes à feu à usage civil.

Se fondant sur des chiffres discutables pour étayer son propos, la Commission avance que les armes à feu légales sont perdues ou volées en raison de l'absence de normes communes européennes relatives à leur stockage.

La Commission affirme que les criminels pourraient chercher à acquérir des armes dans les États membres où les règlements sont plus « flexibles », éludant ainsi les règles européennes existantes sur les armes à feu légales (consacrées dans la Directive Armes à feu) et omettant de mentionner que la vente et la possession d'armes à feu, tels que des fusils de chasse ou des carabines, sont soumises à un ensemble de formalités strictes ainsi qu'à une vérification minutieuse des antécédents, empêchant les criminels – et toute

personne « susceptible de présenter une menace pour la sécurité publique » - d'acquérir ou de détenir une arme à feu.

La FACE a exprimé sa ferme opposition, ne voyant aucune raison de rouvrir une directive qui fonctionne déjà de manière satisfaisante. En fait, la FACE estime que les mesures proposées par la Communication de la Commission européenne « vise la mauvaise cible ».

Concernant les armes neutralisées qui seraient réactivées illicitement, la FACE invite la Commission à remplir ses obligations et à s'assurer que les États membres respectent bien les dispositions juridiquement contraignantes déjà existantes plutôt que d'entreprendre une refonte de la Directive Armes à feu.

La FACE suit de près la situation, et s'entretient avec la Commission et les chasseurs, l'industrie (les fabricants et les revendeurs), les collectionneurs et les tireurs sportifs, afin de coordonner les actions et d'atteindre des objectifs communs.

*La FACE ne voit aucune raison de rouvrir une directive qui fonctionne déjà de manière satisfaisante*

## REUNION AU PARLEMENT EUROPEEN : LA COMMISSION INVITEE A VENIR DEBATTRE DE SA COMMUNICATION SUR LES ARMES A FEU

La Commission européenne a participé à une table ronde lors de laquelle étaient présents des représentants d'organisations d'armes à feu légales pour débattre de la Communication sur le trafic illicite d'armes à feu dans l'UE.

Le 11 février 2014, des représentants de la DG HOME et de la DG Enterprise ont rencontré des intervenants de la FACE et de l'Association européenne de commerce d'armes civiles (AECAC) lors d'une table ronde sur les armes à feu légales dans l'UE organisée au Parlement européen. Fabio Marini, le chef du Groupe d'étude sur les armes à feu de la DG HOME a présenté les buts et objectifs de la

Communication de la Commission concernant le trafic illicite d'armes à feu dans l'UE.

Manuel Esparrago, le *Head of Political Affairs* de la FACE et expert en armes à feu, a mis en exergue les points faibles de la Communication et a appelé la Commission à être plus transparente dans la façon dont elle récolte ses données.

M. Marini a entendu les plaintes des différents représentants des organisations européennes de propriétaires d'armes à feu légales – les chasseurs constituant le plus grand groupe d'utilisateurs d'armes à feu légales dans l'UE – et a mis en avant la volonté de la Commission d'impliquer

ce groupe important et compétent lors des prochaines procédures qui viseraient à amender la directive armes à feu, en faisant participer la FACE au Groupe d'experts sur les armes à feu de la Commission.

Une implication future donnera l'occasion à la FACE de communiquer les connaissances et l'expérience des utilisateurs d'armes à feu légales et de distinguer clairement les utilisateurs d'armes à feu légales des utilisateurs d'armes à feu illicites. Au cours de l'année 2014, la DG HOME et la DG Enterprise mèneront des études visant à déterminer si les règles de l'UE existantes en matière d'armes à feu doivent être amendées pour mieux lutter contre le trafic illicite d'armes à feu.

La FACE va suivre ce processus de près afin de garantir que la voix des chasseurs est entendue.

## INTERVENANTS

Fabio Marini, chef du Groupe d'étude sur les armes à feu, DG Affaires intérieures (HOME), Commission européenne

Sylvia Kainz-Huber, chef d'unité adjoint de l'Unité des industries de défense, aéronautique et maritimes, Commission européenne

Yves Gollety, Président, AECAC – Association européenne de commerce d'armes civiles

Manuel Esparrago, *Head of Political Affairs*, FACE – Fédération des associations de chasse et de conservation de l'UE.

**L'ASSOCIATION DES FABRICANTS EUROPEENS D'ARMES A FEU SPORTIVES – EFSAM** a rejoint la FACE comme Membre adhérent en 2012 et collabore avec celle-ci afin de créer un environnement favorable aux chasseurs et à leurs armes à feu et munitions, en collaborant dans le cadre de l'ESSF et avec d'autres partenaires du secteur des armes à feu et des munitions, ainsi qu'avec les institutions européennes. L'engagement de l'Association vis-à-vis des chasseurs va plus loin que le soutien aux questions sur les armes à feu : le soutien de l'EFSAM au Manifeste pour la biodiversité de la FACE met en exergue la relation intégrale qui lie les chasseurs, la biodiversité et l'économie

## ASSEMBLEE GENERALE DU WFSA ET GROUPE DE DISCUSSION À L'IWA À NUREMBERG

Sur invitation du World Forum for Shooting Activities (WFSA), la *Communications Officer* de la FACE, Yasmin Hammerschmidt, est intervenue lors d'un groupe de discussion qui s'est tenu dans le cadre de l'Assemblée générale et de la Session plénière du WFSA le 6 mars 2014 à Nuremberg, en Allemagne.

La Session plénière s'est déroulée après l'Assemblée générale du WFSA et s'est ouverte sur un discours du Président du WFSA, Herbert Keusgen. Le premier événement de la session

a été l'attribution d'une récompense à Mlle Kansas Theresa, qui a reçu le *Vito Genco Shooting Ambassador Award* pour son rôle et son travail en tant que tireuse et chasseuse aux États-Unis. Le débat qui a suivi, « Briser la barrière des genres », s'est axé sur la relation entre les femmes et les armes à feu et a décrit le voyage personnel que parcourent les femmes pour devenir tireuses sportives, chasseuses ou lobbyistes.

Yasmin Hammerschmidt a été rejointe par Manuela Schmermund, multiple médaillée d'or



avec l'Allemagne lors des Jeux Paralympiques, et par Sandy Froman, ancienne présidente de la NRA, qui se sont exprimées sur leurs expériences avec les armes à feu. Le groupe était présidé par Julianne Versel, de l'International Association for the Protection of Civilian Arms Rights (IAPCAR). Mlle Schmermund a expliqué comment le tir sportif lui avait redonné goût à la vie après son accident de voiture, qui l'a condamnée à passer le restant de ses jours en chaise roulante. Sandy Froman a quant à elle partagé ses expériences en tant que lobbyiste. Se fondant sur son parcours personnel qui l'a menée à être chasseuse, Yasmin Hammerschmidt a décrit une récente étude menée par la FACE sur les motivations qui poussent les femmes à

chasser, parmi lesquelles on retrouve l'interaction avec la nature, les efforts de conservation, le fait qu'il s'agisse d'une source de viande de gibier et le fait de travailler avec des chiens.

Ce débat a été suivi par une présentation de William F. Kullman, Senior Advisor du service International Affairs du Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives (ATF) aux États-Unis, qui portait sur les armes à feu dans le cadre des travaux menés en collaboration avec l'ONU. Le dernier intervenant de la journée fut William Mc Grath, *Legislative Counsel* du SCI à Washington, aux États-Unis. Il a brièvement décrit les travaux récents menés par le WFSA et le SCI en Amérique du Sud.

## WORLD FORUM ON THE FUTURE OF SPORT SHOOTING ACTIVITIES

Le WFSA représente plus de 100 millions de tireurs sportifs dans le monde et est reconnu par le Conseil économique et social de l'Assemblée générale des Nations unies. Le WFSA est présent à toutes les grandes conférences de l'ONU relatives à la chasse ou au tir sportif. En juin 2012, le WFSA a organisé un atelier interactif de deux jours, intitulé « Promoting Hunting in the 21st Century Through Effective Communications » à Rome, en Italie, auquel la FACE a activement participé.

## MUNITIONS



La FACE collabore avec de nombreux acteurs pour soutenir pleinement l'élimination progressive de la grenaille de plomb dans les zones humides et prévenir les réactions hâtives ou disproportionnées concernant l'utilisation du plomb dans les munitions au sens large. Ses engagements à ce niveau se perçoivent dans les travaux repris ci-dessous, ainsi que dans son implication dans la directive-cadre sur l'eau de l'UE, sa participation à l'Assemblée générale de l'Association des fabricants européens de munitions sportives (AFEMS) et ses nombreuses interactions avec les Membres de la FACE et les parties intéressées.

Le plomb a toujours été et demeure encore la principale substance utilisée dans la fabrication de balles et de grenaille. Toutefois, depuis peu, on constate une prise de conscience croissante de la toxicité du plomb, qui peut avoir de graves effets chroniques sur la santé animale et humaine. Dans ce contexte, des débats sont en cours aux niveaux international, européen et national sur l'introduction de limitations de l'utilisation du plomb dans les munitions, l'étendue et la proportion de ces limitations, la faisabilité de la gestion des risques et l'existence d'alternatives satisfaisantes pour remplacer le plomb.

## LE PROCESSUS REACH

Le processus REACH est un nouveau règlement européen qui prévoit l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation de substances chimiques pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques. Ce règlement couvre toutes les substances, y compris celles utilisées dans les munitions.

L'Annexe XV du Règlement REACH établit des principes généraux pour l'élaboration des dossiers de l'Annexe XV visant notamment à proposer et justifier des limitations pour la fabrication, la vente et l'utilisation d'une substance au sein de l'Union.

La FACE a aidé l'Agence européenne des produits chimiques, par le biais de ses consultants d'AMEC, dans ses recherches sur l'utilisation de la grenaille de plomb et l'élaboration d'une liste de restrictions à l'Annexe XV en vertu du Processus REACH.

Les résultats de ces recherches ne sont pas encore connus. Cependant, la FACE estime que l'élaboration d'une liste exhaustive de restrictions à l'Annexe XV sur la fabrication et la vente de grenaille de plomb serait une réaction disproportionnée à la nécessité d'éliminer progressivement la grenaille de plomb dans les zones humides.

## UTILISATIONS PLUS LARGES DU PLOMB

Puisque les préoccupations relatives à l'utilisation du plomb dans les munitions s'étendent maintenant à des questions plus larges, notamment les impacts éventuels sur la santé humaine et animale au-delà des zones humides, le Comité de Direction de la FACE a convenu de mettre sur pied un groupe de travail sur les munitions.

**LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MUNITIONS DE LA FACE** vise à lancer un processus reposant sur les connaissances chargé de l'évaluation des risques liés à l'utilisation de munitions à plomb et sans plomb pour la chasse eu égard aux préoccupations concernant la conservation de la nature, le bien-être animal, la santé humaine (en particulier concernant la consommation de viande de gibier) et la sécurité humaine.

Ce processus prendra en considération les besoins des chasseurs, notamment en termes d'efficacité, de disponibilité et de prix des munitions, ainsi que la perception et la réputation des chasseurs auprès du public, en veillant à ce qu'aucune mesure plus stricte ne soit imposée avant d'avoir atteint une compréhension globale de la situation. Le groupe de travail se charge principalement de:

- Proposer des mesures pour soutenir l'élimination progressive de l'utilisation du plomb dans les munitions dans les zones humides des pays Membres de la FACE où cela n'a pas encore été fait et, de manière globale, proposer des mesures pour garantir le respect de ce principe dans les autres pays.
- Collaborer avec d'autres parties prenantes, principalement l'industrie, au développement de critères d'évaluation pour l'ensemble des munitions, conformément aux considérations identifiées (la santé humaine, la sécurité, l'environnement, etc.) d'ici septembre 2013.
- Examiner la présence de plomb dans la viande de gibier eu égard aux travaux effectués par la DG Santé et Consommateurs (SANCO) de la Commission européenne, pour évaluer les risques pour la santé humaine et proposer, le cas échéant, des mesures d'atténuation.
- Surveiller et guider l'élaboration de politiques nationales, européennes et internationales, en veillant à ce qu'aucune mesure plus stricte ne soit imposée avant d'avoir atteint une compréhension globale des risques.



**LE BIEN-ETRE &  
LA SANTE DES ANIMAUX**

# BIEN-ETRE ANIMAL

## LA COMMISSION CONFIRME QU'IL N'Y AURA PAS DE MANDAT DE L'UE VISANT A RÉGLEMENTER LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX SAUVAGES DANS LE CADRE DE LA CHASSE

La FACE a toujours considéré que l'UE n'était pas compétente pour réglementer le bien-être des animaux sauvages dans le cadre de la chasse et que l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009 n'y avait rien changé.

Elle a donc accueilli favorablement la réponse écrite qu'a apportée le 31 mars 2014 le Commissaire européen chargé de la Santé et de la Politique des consommateurs, Tonio Borg, à la question parlementaire de la Députée européenne écologiste française Sandrine Bélier, dans laquelle il précise que la compétence de l'UE à améliorer le bien-être animal par le biais de processus législatifs et exécutifs est limitée et que la Commission ne dispose d'aucun mandat pour proposer des politiques spécifiques visant à réglementer le bien-être des animaux sauvages dans le cadre de la chasse, dans le cas précis de la chasse à courre.

La FACE espère que cette clarification admirable permettra de fixer à qui revient la compétence juridique pour réglementer le bien-être des animaux sauvages, notamment du gibier sauvage. Il devrait s'agir des parlements nationaux – et non des institutions européennes – car ils sont les mieux placés pour traiter ces dossiers de manière efficace. En effet, les décisions politiques concernant la grande diversité de traditions et cultures de chasse en Europe doivent être prises au plus près des citoyens.

## DECISION DE L'OMC SUR LE COMMERCE DE PRODUITS DÉRIVÉS DU PHOQUE – L'OCCASION DE BIEN FAIRE LES CHOSES

Le 22 mai 2014, l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a publié sa décision finale quant à l'embargo de l'UE sur le commerce de produits dérivés du phoque. En résumé, dans son rapport long de 200 pages, l'Organe d'appel confirme, en théorie, la possibilité pour l'UE d'imposer des restrictions sur le commerce de produits dérivés du phoque. Il justifie sa décision en soutenant que ce type de restrictions est nécessaire pour répondre aux préoccupations « morales du public » concernant le bien-être animal. Ceci constitue un dangereux précédent. Cependant, l'OMC a fait remarquer qu'en pratique, l'embargo de l'UE était conçu et appliqué d'une façon qui contrevient aux règles en vigueur pour le commerce international. Par conséquent, l'UE a été sommée de modifier son interdiction. En effet, de nombreux éléments doivent être pris en compte dans cette révision, en particulier le principe de l'utilisation durable et une récente étude commandée par la Trade

Fairness Coalition (Coalition pour un commerce équitable) démontrant qu'en réalité, la majorité des européens ne sont pas opposés à la chasse aux phoques. Ceci a poussé la FACE à appeler les institutions européennes à bien faire les choses cette fois-ci.

L'embargo a été adopté en 2009 à la suite de fortes pressions exercées par des groupes militant pour les droits des animaux pour interdire la chasse aux phoques, en particulier celle menée au Canada. Cet embargo contient une exception permettant aux chasseurs européens de continuer à commercialiser des produits dérivés du phoque dans les États membres, à condition que ces produits soient issus de programmes de gestion durable des ressources (SRM). Dans sa décision, l'Organe d'appel fait remarquer que cette exception constitue un « moyen de discrimination arbitraire et injustifiable » à l'encontre des commerçants de produits dérivés du phoque du

Canada et de Norvège. Par conséquent, l'UE a été sommée de modifier son interdiction afin de se conformer aux règles de l'OMC.

Si les décideurs européens venaient à chercher à se conformer à ces règles en supprimant l'intégralité de l'exception relative aux programmes de gestion durable des ressources plutôt que d'étendre son champ d'application aux programmes SRM canadiens et norvégiens, cela porterait un coup fatal aux principes fondamentaux de l'utilisation durable des ressources naturelles. En effet, cela signifierait que les phoques chassés dans le cadre de programmes de gestion durable des ressources, par exemple pour une protection contre les dommages causés au secteur de la pêche, ne pourraient plus être commercialisés, pas même sur le marché local. En d'autres mots, la chasse au phoque serait autorisée en vertu de règles européennes et nationales – encourageant sa pratique dans le but de gérer les ressources

marines et halieutiques, tandis que l'utilisation de produits dérivés de ces chasses serait soumise à des restrictions. On risque donc de gaspiller une précieuse ressource naturelle. Il sera donc crucial que les décideurs européens repensent l'interdiction de produits dérivés du phoque dans son intégralité afin d'éviter que l'Union européenne ne contreviennent aux principes internationaux de conservation de la diversité biologique, y compris le principe de l'utilisation durable auquel l'UE et les États membres sont liés juridiquement, entre autres dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Une interdiction générale n'est pas envisageable. Cela mettrait l'utilisation durable en péril et risquerait également de ternir grandement la réputation de l'UE en tant qu'acteur incontournable de la durabilité dans le monde.

## SANTE ANIMALE

### NOUVELLE LOI EUROPEENNE EN MATIERE DE SANTE ANIMALE RECONNAISSANCE DES CONTRIBUTIONS POSITIVES DES CHASSEURS

Le 15 avril 2014, les députés européens ont adopté une nouvelle loi européenne en matière de santé animale. Ce nouveau règlement remplace les 40 directives, règlements et autres textes actuels relatifs à la prévention et à la lutte contre les maladies transmissibles aux animaux, y compris les zoonoses. Ce nouveau règlement s'appliquera aux animaux domestiques (chiens de chasse et furets) ainsi qu'aux animaux sauvages (y compris le gibier sauvage). Tout au long du processus législatif, la FACE a travaillé de manière constructive avec les institutions européennes, afin de s'assurer que le texte soit acceptable pour les chasseurs. Ce document inclut les réalisations importantes suivantes:

- L'adoption d'un projet de texte de compromis reconnaissant les connaissances des chasseurs et leur rôle positif dans le suivi et le contrôle des maladies chez les espèces sauvages et l'abandon d'une proposition mal formulée à la Commission Agriculture et Développement rural du Parlement européen concernant l'imposition de règlements contraignants susceptibles de peser plus encore sur les chasseurs.
- Le rejet d'un amendement proposé par le Député européen écologiste français, José Bové,

visant à interdire au niveau européen la capture et la détention de tout oiseau sauvage destiné à être utilisé dans la chasse comme appeau vivant, comme les pies, les corneilles, les pigeons ramiers, les canards et autre sauvagine. En réalité, l'utilisation de ces oiseaux comme appeaux vivants pourrait être un instrument précieux pour surveiller la santé des oiseaux sauvages (comme ce fut le cas pendant l'épidémie de grippe aviaire) et leur utilisation devrait être encouragée. La véritable raison sous-jacente à cet amendement était clairement idéologique et mue par des sentiments anti-chasse.

La FACE accueille favorablement le texte final adopté en session plénière. Elle est convaincue que ce texte contribue de manière globale et équilibrée à la prévention et aux contrôles efficaces des maladies animales dans l'Union. Les chasseurs resteront en première ligne du suivi de l'état de santé des animaux vivant dans la nature. En outre, ils joueront également un rôle clé dans la protection de l'environnement et de la santé publique et animale, une mission importante dûment reconnue par la nouvelle loi de l'UE en matière de santé animale.

# SANTE ANIMALE

## PESTE PORCINE AFRICAINE: « TIRER, TIRER, TIRER N'EST PAS LA SOLUTION »

Le virus de la peste porcine africaine (VPPA) est une maladie virale grave qui touche les porcs domestiques et les sangliers (les humains n'y sont pas vulnérables). Cette maladie, pourtant éradiquée avec succès du continent européen dans les années quatre-vingt-dix (malgré une présence persistante en Sardaigne), a récemment été détectée chez des sangliers en Lituanie et en Pologne. Le scénario le plus probable semble être celui du passage de sangliers en provenance de Belarus, où la situation au sujet du VPPA est jugée « hors de contrôle » par la Commission.

Au cours des débats sur le VPPA qui ont suivi, la FACE a appelé les parties prenantes à ne pas réagir de manière excessive. Les États membres sont conscients de la situation; ils sont bien préparés et leurs actions sont coordonnées par un cadre commun de l'UE supervisé par la Commission européenne.

Les cas récents ont été détectés lors d'un contrôle dans des zones tampons déjà établies avant ces découvertes, ce qui atteste l'efficacité du système en place.

Dans un rapport spécial publié le 14 mars par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) visant à évaluer les mesures d'atténuation possibles pour éviter l'introduction et la propagation du VPPA par le sanglier, les experts scientifiques ont conclu que « la chasse radicale n'est pas un outil adéquat pour réduire le risque d'introduction et de propagation du VPPA au sein des populations de sanglier ». Le jour de la publication du rapport, la Direction Générale Santé et Consommateurs (SANCO) de la Commission européenne a fait passer le même message lors d'une réunion du Comité consultatif pour la santé animale (AHAC). Ces réunions AHAC, organisées plusieurs fois par an, sont l'occasion pour la DG SANCO d'informer les parties prenantes et les secteurs concernés (producteurs, transporteurs et transformateurs, commerçants et consommateurs, ONG militant pour le bien-être animal, etc.) au sujet des avancées et des futurs travaux dans le domaine de la santé animale. J. Svalby de la FACE a représenté les chasseurs européens à cet événement. La Commission a conclu que « tirer,

tirer, tirer n'est pas la solution » au VPPA, et qu'il est prioritaire de prévenir la propagation de la maladie en dehors des zones infectées et chez les porcs domestiques. La Commission a par ailleurs souligné qu'il ne s'agissait pas d'une situation de crise pour le sanglier.

La FACE a repris ce message lors d'une réunion internationale de l'interface faune-bétail sur le VPPA et d'autres dossiers de santé animal à Paris les 24 et 25 juin. Lors de cet événement, organisé conjointement par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), le Senior Policy Advisor de la FACE, Y. Lecocq, a fait une présentation sur le VPPA et la faune sauvage en Europe.

*La chasse radicale n'est pas un outil adéquat pour réduire le risque d'introduction et de propagation du VPPA au sein des populations de sangliers.*

Dans l'ensemble, l'approche de la Commission européenne quant à la manière de gérer efficacement le VPPA semble sensée et scientifiquement fondée. Outre les déclarations et recommandations susmentionnées, la Commission a publié à la mi-janvier ses « Lignes directrices sur la surveillance et la lutte contre la peste porcine africaine chez les porcs sauvages et les mesures préventives pour les élevages de porcs ». Ce document comporte une section sur la chasse dans laquelle il est entre autres précisé que l'intensification de la chasse pourrait ne pas être la meilleure solution car elle pourrait entraîner une augmentation des déplacements des sangliers. Les chasseurs continueront à surveiller l'état de santé de la faune sauvage et à jouer un rôle dans la protection des animaux d'élevage contre le VPPA. Il n'y a aucune raison de réagir de manière disproportionnée en appelant à une chasse accrue et radicale du sanglier. La FACE soutient la Commission européenne sur le fait que la stratégie à adopter vis-à-vis du sanglier doit être durable et s'étendre sur le long-terme.



L'Europe recèle de méthodes, traditions et cultures de chasse d'une grande diversité. Celles-ci ont évolué avec le temps et se sont adaptées aux espèces et aux environnements locaux. La richesse qu'elles offrent fait partie de notre patrimoine commun et peut, en outre, avoir des applications pratiques, notamment en termes de préservation des connaissances locales et des activités récréatives.

La diversité de ces méthodes, traditions et cultures donne lieu à une variété d'applications à travers l'Europe. En reconnaissant le principe de solidarité, la FACE soutient les diverses méthodes, traditions et cultures légitimes de la chasse en Europe, tout en reconnaissant pleinement le principe de subsidiarité qui défère les décisions sur leur application au niveau national.

La FACE vise en premier lieu à soutenir les activités liées aux méthodes, traditions et cultures de chasse. Ces travaux sont souvent menés par d'autres organisations, que nous considérons comme d'importants partenaires.

Parmi ceux-ci figurent notamment l'Union internationale pour la chasse à coudre, la Fédération européenne des chasseurs à l'arc, l'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie et l'Association européenne des chasses traditionnelles.

Par ailleurs, nos actions de soutien en faveur de la pêche à la ligne reconnaissent qu'un certain nombre de nos Membres sont des associations de chasse et de pêche et témoignent de notre solidarité envers d'autres utilisateurs récréatifs de la faune sauvage avec qui nous partageons beaucoup de valeurs.

**METHODES  
& CULTURES DE CHASSE**

## PIEGEAGE

Les pièges sont utilisés à l'échelle mondiale dans nos interactions avec la faune sauvage, ceci afin de réduire les dégâts environnementaux, de favoriser la conservation de la nature par le contrôle des espèces surabondantes ou des espèces exotiques envahissantes, ou encore de déplacer des espèces. Il s'agit également d'une méthode de recherche, permettant par exemple de suivre les mouvements d'un individu muni de capteurs ou transmetteurs. Puisque les mammifères sont majoritairement nocturnes ou présents à proximité d'immeubles et habitations, le piégeage est souvent la méthode la plus sûre pour les contenir.

*Le piégeage est une activité légitime et indispensable à la régulation des populations de faune sauvage.*

L'absence de piégeage peut mener à la surpopulation de certaines espèces – y compris les espèces exotiques envahissantes –, ce qui peut avoir de graves conséquences sur la santé humaine, la propriété privée et les écosystèmes. La FACE soutient le développement en Europe de systèmes de certification pour les différents types de pièges reposant sur les normes internationales établies dans le cadre de l'ANIPSC (Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté).

La FACE encourage vivement la coopération internationale pour la certification des types de pièges et elle offre son expertise dans ce domaine. Outre les normes relatives aux pièges, la FACE reconnaît l'importance des bonnes pratiques et méthodes pour garantir un niveau élevé de bien-être des animaux piégés.

### LIGNES DIRECTRICES DE BONNES PRATIQUES POUR LE PIÉGEAGE DE MAMMIFÈRES EN EUROPE

Ces lignes directrices sont destinées aux piégeurs, aux autorités, aux ONG et aux autres parties concernées par le piégeage des mammifères. Les informations reprises dans ce document font référence à des espèces spécifiques et des lignes directrices pour piéger ces animaux tout en garantissant un niveau élevé de bien-être des animaux piégés et en limitant les prises accessoires.

### Congrès de l'UIBG

Au cours du Congrès de l'Union internationale des biologistes du gibier (UIBG) organisé à Bruxelles en août 2013, la FACE a organisé un atelier de travail sur le piégeage, centré sur le rôle des pièges et du piégeage dans la conservation et la gestion de la faune sauvage. Des intervenants des États-Unis et du Canada ont présenté les recherches menées sur les pièges et les méthodes de piégeage dans leur pays respectifs. Ils ont en outre exprimé leur soutien et leur volonté d'aider les États membres de l'UE dans la mise en œuvre de l'ANIPSC.

L'atelier visait à établir un réseau de collaboration et de partage de connaissances dans le but d'améliorer les normes de piégeage. Les orateurs ont abordé des sujets tels que l'utilisation de différents pièges et méthodes de piégeage. La FACE a informé les participants que les Lignes directrices de bonnes pratiques pour le piégeage de mammifères en Europe seraient publiées en 2014. Celles-ci visent à sensibiliser les piégeurs au piégeage durable et à la limitation des prises accessoires.

## REUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR LES NORMES DE PIEGEAGE SANS CRUAUTE

La FACE a participé, en collaboration avec l'UETA (Union européenne des associations de piégeurs), à la première réunion du Groupe d'experts sur les normes de piégeage sans cruauté, organisée par la DG ENV de la Commission européenne. L'objectif de la réunion était de présenter aux États membres le degré actuel de mise en œuvre de l'ANIPSC (Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté). Cet accord a à l'origine été négocié en 1997 mais n'est entré en vigueur qu'en juillet 2008 après avoir été ratifié par la Fédération de Russie. Les Parties ont maintenant jusqu'en juillet 2016 pour le mettre en œuvre (c'est-à-dire tester et certifier les pièges et interdire l'utilisation de pièges non-certifiés). Des délégués de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique et du Canada ont également assisté à la réunion et fait part du degré de mise en œuvre de l'accord dans leurs pays. Les délégués canadiens ont présenté les travaux menés par l'Institut de la fourrure

du Canada sur les tests et les certifications de pièges. Ceci est important car l'accord permet la reconnaissance mutuelle de pièges. En d'autres termes, si un piège est certifié par une Partie à l'accord, il peut être utilisé sur le territoire d'une autre Partie à l'accord (Art.12). Un bel exemple de ce principe de reconnaissance mutuelle est l'envoi de deux pièges à martres par la DJV (*Deutscher Jagdverband* – Fédération des chasseurs allemands) à l'Institut de la fourrure du Canada afin de les tester pour déterminer s'ils répondent aux exigences de l'ANIPSC. La mise en œuvre de l'ANIPSC au niveau de l'UE ne nécessite pas d'acte d'exécution. L'ANIPSC étant contraignant pour tous les États membres, sa mise en œuvre relève de leur compétence.

La FACE a présenté ses travaux actuels en vue de la publication des lignes directrices pour le piégeage de mammifères en Europe, attendue pour juin 2014.

## LA CHASSE AU FEMININ

Le visage de la chasse est en train de changer. Au cours des dix dernières années, davantage de femmes ont rejoint la communauté cynégétique européenne et se sont engagées activement dans les efforts de conservation de la nature et dans le soutien à la chasse durable et la connexion véritable avec la nature.

L'année dernière, la FACE a particulièrement mis l'accent sur les chasseuses. La proportion de femmes présentes dans la communauté cynégétique varie selon les régions. Elles sont particulièrement nombreuses dans les pays nordiques, en Allemagne, en Autriche, en Suisse et aux Pays-Bas, représentant notamment 12% des chasseurs en Norvège et 10% des chasseurs en Allemagne. Le nombre de chasseuses a considérablement augmenté au cours des dernières années. La Norvège a connu une

augmentation de 60% du nombre de chasseuses au cours des dix dernières années. Cette évolution est probablement due en grande partie aux efforts entrepris par l'Association norvégienne des chasseurs et des pêcheurs (NJFF) pour recruter des femmes pour la chasse et la pêche. Cette association a lancé l'initiative « NJFF Jenter » visant à encourager et intégrer les femmes dans l'organisation.

La FACE a voulu en apprendre davantage sur les femmes qui chassent et sur leurs motivations, leurs défis et leurs points de vue. Désireuse de mettre un visage et un nom sur ces chasseuses, elle a publié des photos de celles-ci sur son site internet, où il est en outre possible de consulter la proportion de chasseuses dans les pays européens et leurs profils respectifs.

**L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA FAUCONNERIE ET LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE (IAF)** se bat pour la préservation de l'art ancestral de la fauconnerie. La préservation de la fauconnerie implique la conservation de la culture traditionnelle qui permet de développer de réelles aptitudes d'empathie envers les animaux, mais également la conservation des prédateurs et de leurs proies par le biais de la préservation de leurs habitats naturels. Nous soutenons la fauconnerie dans le cadre de l'utilisation durable de la faune sauvage. L'IAF est composée de plus de 70 associations issues de 50 pays pour un total de 30 500 membres.

# LES FINANCES DE LA FACE



La FACE confère un soutien très rentable à ses Membres au regard de la masse de travail abattue par le Secrétariat de la FACE et de ses cotisations de Membres ne représentant que 10 centimes d'euro par chasseur.

Similairement, la FACE propose à ses partenaires une gestion financière transparente et rentable générant un maximum d'impact pour un minimum de coûts.

Les Membres constituent la principale source de financement de la FACE. Une autre source de financement de la FACE provient de la Direction Générale Environnement de la Commission européenne par le biais de la subvention LIFE pour ONG.

## DEPENSES 2013

Immeubles	19 600.65 €
Consommables	7 730.35 €
Administration	59 439.09 €
Communications	108 978.39 €
Frais du SG-SPA	1 714.61 €
Frais du Président	5 112.68 €
Missions du personnel	68 767.86 €
Personnel	627 988.22 €
Formations & Développements	18 906.38 €
Amortissements & Réductions de valeur sur créances clients	36 791.29 €
Déévaluation financière	1 175.06 €
Frais exceptionnels	5 645.61 €
<b>TOTAL</b>	<b>961 850.19 €</b>

## REVENUS 2013

Cotisations des Membres effectifs	682 575.00 €
Cotisations des Membres adhérents	13 500.00 €
Projets	35 000.00 €
Subvention LIFE pour ONG	141 404.63 €
Subsides & Dons	36 000.00 €
Subsides additionnels	31 500.00 €
Soutien opérationnel	3 628.05 €
Produits financiers	3 230.73 €
<b>TOTAL</b>	<b>946 838.41 €</b>

## **Conservation de la nature & Conservation de la faune sauvage**

Les Politiques européennes en matière de Nature et de Biodiversité : [www.ec.europa.eu/environment/nature](http://www.ec.europa.eu/environment/nature)

Le Manifeste pour la biodiversité de la FACE : [www.face.eu/nature-conservation/biodiversity](http://www.face.eu/nature-conservation/biodiversity)

Espèces exotiques envahissantes : Keller, R.P., Geist, J., Jeschke, J.M., Kühn, I.: Invasive species in

Europe: ecology, status, and policy: Environmental Sciences Europe 2011, 23:23: [www.enveurope.com/content/23/1/23](http://www.enveurope.com/content/23/1/23) & [www.cbd.int/invasive/WhatareIAS.shtml](http://www.cbd.int/invasive/WhatareIAS.shtml)

Inventaire et évaluation des services systémiques de l'UE (MAES) : <http://biodiversity.europa.eu/ecosystemassessments/european-level>

Economie des Ecosystèmes et de la Biodiversité (TEEB) : [www.teebweb.org](http://www.teebweb.org)

## **Accords Internationaux**

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie - l'AEWA : [www.unep-aewa.org](http://www.unep-aewa.org)

La Convention sur les espèces migratrices - la CMS : [www.cms.int](http://www.cms.int)

La Convention sur la diversité biologique - la CDB : [www.cbd.int](http://www.cbd.int)

La Convention de Berne du Conseil de l'Europe : [www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/nature/bern](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/nature/bern)

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - la CITES : [www.cites.org](http://www.cites.org)

## **Les Institutions de l'Union européenne**

La Commission européenne : [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu)

Le Parlement européen : [www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu)

Le Conseil de l'Union européenne : [www.consilium.europa.eu](http://www.consilium.europa.eu)

## **Les Partenaires**

L'Union internationale pour la conservation de la nature - l'UICN : [www.iucn.org](http://www.iucn.org)

La Copa-Cogeca : [www.copa-cogeca.be](http://www.copa-cogeca.be)

L'Organisation européenne des propriétaires fonciers - l'ELO : [www.elo.org](http://www.elo.org)

L'Institut OMPO : [www.ompo.org](http://www.ompo.org)

Le Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier - le CIC : [www.cic-wildlife.org](http://www.cic-wildlife.org)

Le Safari Club International - le SCI : [www.scifirstforhunters.org](http://www.scifirstforhunters.org)

La Fondation du Safari Club International - la SCI-F : [www.safariclubfoundation.org](http://www.safariclubfoundation.org)

L'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie - l'IAF : [www.iaf.org](http://www.iaf.org)

Wetlands International : [www.wetlands.org](http://www.wetlands.org)

BirdLife International : [www.birdlife.org](http://www.birdlife.org)

La Fédération des vétérinaires d'Europe : [www.fve.org](http://www.fve.org)

---

## **PHOTOS**

Couverture et p. 25 - Ilic Igor

P. 19 - Nathalie Erlandsson, Svensk Jakt

P. 28, 43, 49, 69 - Eugene Reiter

P. 31, 32, 35 - Claude Schutte, F. Goblet, ChasNat Project, [www.chasseurdulanguedocroussillon.fr/c/natura-2000\\_frclr](http://www.chasseurdulanguedocroussillon.fr/c/natura-2000_frclr)

P. 41 - Hannu Huttu, Finland, [www.hannuhuttu.com](http://www.hannuhuttu.com)

P. 61, 67 - Kyriakos Skordas, Stefan Pellas

POUR UNE RELATION HONNÊTE  
AVEC LA NATURE

La voix des chasseurs européens

